

## Le domaine d'activité "Services"

Secteur		Activité	Sous Activité	Intitulés NAT2009	Les notes relatives
<b>33 Réparation et installation de machines et d'équipements</b>	<b>Réparation et installation de machines et d'équipements</b>	33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements		
				33.11	Réparation d'ouvrages en métaux
			33.12	Réparation de machines et équipements mécaniques	
			33.13	Réparation de matériels électroniques et optiques	
			33.14	Réparation d'équipements électriques	
			33.15	Réparation et maintenance navale	
			33.16	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	
			33.17	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	
			33.19	Réparation d'autres équipements	
			33.2	Installation de machines et d'équipements industriels	
		33.20	Installation de machines et d'équipements industriels		

<b>41 : Construction des bâtiments, 42 : Génie civils, 43 : Travaux de construction spécialisés</b>	<b>Construction</b>		<b>41.1</b>	<b>Promotion immobilière</b>			
					41.10	Promotion immobilière	<p>Cette classe comprend: - les activités de promotion immobilière pour la construction d'immeubles résidentiels ou d'autres types de constructions en réunissant les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente. Cette classe ne comprend pas: - la construction de bâtiments- les activités d'architecture et d'ingénierie- les activités de gestion de projets liées à des projets immobiliers.</p>
	<b>41.2</b>	<b>Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels</b>					
					41.20	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	<p>Cette classe comprend: - la construction de bâtiments résidentiels de tous types • maisons unifamiliales • immeubles à appartements, y compris tours d'habitations - la construction de bâtiments non résidentiels de tous types: • bâtiments destinés à abriter des activités de production industrielle, par exemple: usines, ateliers, usines d'assemblage, etc. • hôpitaux, écoles, bureaux • hôtels, magasins, centres commerciaux, restaurants • bâtiments aéroportuaires • salles de sport • parkings couverts et souterrains • entrepôts • bâtiments religieux - l'assemblage et la construction d'ouvrages préfabriqués sur les chantiers Cette classe comprend également: - le remaniement ou la rénovation de structures résidentielles existantes. Cette classe ne comprend pas: - la construction d'installations industrielles, à l'exception des bâtiments- les activités d'architecture et d'ingénierie- la gestion de projets de construction</p>
	<b>42.1</b>	<b>Construction de routes et de voies ferrées</b>					
				42.11	Construction de routes et autoroutes	<p>Cette classe comprend: - la construction d'autoroutes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons - les travaux de revêtement de chaussées, ponts ou tunnels: • asphaltage des chaussées • marquage à la peinture des chaussées et autres travaux de marquage • installation de barrières de sécurité, de panneaux de circulation, etc. - la construction de pistes d'atterrissage. Cette classe ne comprend pas: - l'installation d'appareils d'éclairage de rue et de signaux électriques - les activités d'architecture et d'ingénierie - la gestion de projets de construction</p>	

		42.12	Construction de voies ferrées	Cette classe comprend: - la construction de voies ferrées de surface et souterraines. Cette classe ne comprend pas: - l'installation d'appareils d'éclairage et de signaux électriques - les activités d'architecture et d'ingénierie- la gestion de projets de construction
		42.13	Construction de ponts et tunnels	Cette classe comprend: - la construction de ponts, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées - la construction de tunnels. Cette classe ne comprend pas: - l'installation d'appareils d'éclairage et de signaux électriques - les activités d'architecture et d'ingénierie - la gestion de projets de construction
<b>42.2</b>	<b>Construction de réseaux et de lignes</b>			
		42.21	Construction de réseaux pour fluides	Cette classe comprend la construction de lignes de distribution pour le transport de fluides et des bâtiments et structures faisant partie intégrante de ces systèmes. Cette classe comprend: - la construction d'ouvrages de génie civil pour: • des conduites couvrant de longues distances et urbaines • des conduites d'eau et la construction de lignes • des systèmes d'irrigation (canaux) • des réservoirs - la construction de: • réseaux d'assainissement, y compris leur réparation • stations d'épuration • stations de pompage. Cette classe comprend également: - le forage de puits d'eau. Cette classe ne comprend pas: - la gestion de projets d'ouvrages de génie civil
		42.22	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Cette classe comprend la construction de lignes de distribution pour l'électricité et les télécommunications et des bâtiments et structures faisant partie intégrante de ces systèmes. Cette classe comprend: - la construction d'ouvrages de génie civil pour: • des lignes de communication et de transport d'énergie électrique à longue distance et urbaines • des centrales électriques. Cette classe ne comprend pas: - la gestion de projets d'ouvrages de génie civil
<b>42.9</b>	<b>Construction d'autres ouvrages de génie civil</b>			
		42.91	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	Cette classe comprend: - la construction de: • voies navigables, ports, ouvrages fluviaux, ports de plaisance (marinas), écluses, etc. • barrages et digues - le dragage des voies navigables. Cette classe ne comprend pas: - la gestion de projets d'ouvrages de génie civil

		42.99	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Cette classe comprend: - la construction d'installations industrielles, à l'exception des bâtiments, telles que: • raffineries • usines chimiques - les travaux de construction, autres que de bâtiments, tels que: • installations sportives extérieures. Cette classe comprend également: - le lotissement de terrains, avec amélioration (par exemple, par l'ajout de routes, d'infrastructures de réseaux, etc.). Cette classe ne comprend pas: - l'installation de machines et de matériel d'usage industriel - le lotissement de terrains, sans amélioration- la gestion de projets d'ouvrages de génie civil
<b>43.1</b>	<b>Démolition et préparation des sites</b>			
		43.11	Travaux de démolition	Cette classe comprend: - la démolition d'immeubles et d'autres constructions
		43.12	Travaux de préparation des sites	Cette classe comprend: - le déblayage des chantiers - les travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc. - la préparation de sites pour l'exploitation minière: • enlèvement des déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et des sites miniers, à l'exception des sites de pétrole ou de gaz. Cette classe comprend également: - le drainage des chantiers de construction - le drainage des terrains agricoles et sylvicoles. Cette classe ne comprend pas: - le forage de puits d'extraction de pétrole ou de gaz - la décontamination des sols - le forage de puits d'eau - le fonçage de puits
		43.13	Forages et sondages	Cette classe comprend: - les sondages d'essai, les forages d'essai et les carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires. Cette classe ne comprend pas: - le forage de puits d'extraction de pétrole ou de gaz - les services de soutien aux sondages et forages d'essai liés aux activités minières - le forage de puits d'eau - le fonçage de puits- la prospection de pétrole et de gaz, les études géophysiques, géologiques et sismiques
<b>43.2</b>	<b>Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation</b>			

		43.21	Installation électrique	<p>Cette classe comprend l'installation de systèmes électriques dans des bâtiments et des ouvrages de génie civil de toute nature. Cette classe comprend: - l'installation de: • câbles et appareils électriques • câbles de télécommunications • câblage de réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques • paraboles • installations d'éclairage • systèmes d'alarme incendie • systèmes d'alarme contre les effractions • appareils d'éclairage de rue et signaux électriques • éclairage des pistes d'atterrissage • capteurs d'énergie solaire électriques. Cette classe comprend également: - la connexion d'appareils électriques et d'électroménagers, y compris le chauffage par panneau rayonnant. Cette classe ne comprend pas: - la construction de lignes de communication et de transport d'énergie électrique - la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité électroniques tels que des dispositifs d'alarme antivol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance</p>
		43.22	Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	<p>Cette classe comprend des activités telles que la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, ainsi que les extensions, les transformations, l'entretien et les réparations. Cette classe comprend: - l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants: • systèmes de chauffage (à l'électricité, au gaz et au mazout) • chaudières, tours de refroidissement • les capteurs d'énergie solaire non électriques • plomberie et appareils sanitaires • matériel et conduites de ventilation et de climatisation • appareils à gaz • conduites de distribution de vapeur • installations d'extinction automatique d'incendie • systèmes d'arrosage automatique des pelouses - les travaux d'installation de conduits. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de chauffage électrique par panneau rayonnant</p>
		43.29	Autres travaux d'installation	<p>Cette classe comprend les autres travaux d'installation que l'électricité, la plomberie, les systèmes de chauffage et de conditionnement d'air ou de machines industrielles dans des bâtiments et des ouvrages de génie civil. Cette classe comprend: - l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants: • monte-charge, escaliers mécaniques, y compris leur réparation et entretien • portes automatiques et tambours • paratonnerres • aspirateurs • isolation thermique, acoustique et antivibrations. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de machines industrielles</p>

<b>43.3</b>	<b>Travaux de finition</b>			
		43.31	Travaux de plâtrerie	Cette classe comprend: - la mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de plâtre ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs, y compris les matériaux de lattage associés
		43.32	Travaux de menuiserie	Cette classe comprend: - l'installation de portes (à l'exception des portes automatiques et tambours), de fenêtres, de dormants de portes et de fenêtres, d'escaliers, en bois ou en d'autres matériaux - l'installation de meubles tels que cuisines équipées, d'escaliers, d'équipements pour magasins etc. - les aménagements intérieurs tels que plafonds, cloisons mobiles, etc. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de portes automatiques et de tambours.
		43.33	Travaux de revêtement des sols et des murs	Cette classe comprend: - la pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants: • revêtements muraux ou carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille; installation de poêles en céramique • parquets et autres revêtements de sols en bois, revêtements muraux en bois • moquettes et revêtements de sols en linoléum, y compris en caoutchouc ou en matières plastiques • revêtements de sols et de murs en granito, en marbre, en granit ou en ardoise • papiers peints
		43.34	Travaux de miroiterie de bâtiments; vitrerie	Cette classe comprend: - la pose de vitrage extérieurs, simples ou isolants - l'installation de la miroiterie de bâtiment: portes en glace, vitrines, etc. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de fenêtres
		43.35	Travaux de peinture	Cette classe comprend: - la peinture intérieure et extérieure des bâtiments - les travaux de peinture sur des ouvrages de génie civil - les travaux de peinture sur les ossatures métalliques (eventuellement sur coques de navires) .Cette classe ne comprend pas : - le marquage des chaussées et des parkings
		43.39	Autres travaux de finition	Cette classe comprend: - le nettoyage de nouveaux bâtiments après leur construction - les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments n.c.a. Cette classe ne comprend pas: - les activités des décorateurs d'intérieur- le nettoyage courant des parties intérieures de bâtiments et d'autres constructions - les activités de nettoyage intérieur et extérieur spécialisé de bâtiments
<b>43.9</b>	<b>Autres travaux de construction spécialisés</b>			

			43.91	Travaux de couverture	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le montage de charpentes</li> <li>- la pose de couvertures</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur</li> </ul>
			43.99	Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités de construction spécialisées qui concernent un aspect commun à différents ouvrages et requièrent des compétences ou du matériel spécialisés:</li> <li>• réalisation de fondations, y compris battage de pieux</li> <li>• travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité</li> <li>• travaux de déshumidification des bâtiments</li> <li>• fonçage de puits</li> <li>• le montage d'éléments de structures métalliques</li> <li>• cintrage d'ossatures métalliques</li> <li>• maçonnerie, pavage</li> <li>• montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail, à l'exclusion de la location d'échafaudages et de plates-formes de travail</li> <li>• construction de cheminées et de fours industriels</li> <li>• travaux spécialisés qui, pour des raisons d'accès, nécessitent des aptitudes à l'escalade et l'utilisation d'un matériel particulier, c'est-à-dire travail en hauteur sur des structures élevées</li> <li>- les travaux sous-marins</li> <li>- la construction de piscines extérieures</li> <li>- le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments</li> <li>- la location de grues et d'autres matériels de construction, ne correspondant pas à une activité de construction spécifique, avec opérateur</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur</li> </ul>
		45.1	<b>Commerce de véhicules automobiles</b>		

		45.11	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de véhicules neufs ou usagés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes).</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes).</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles - la location de véhicules avec chauffeur</li> <li>- la location de véhicules sans chauffeur</li> </ul>
		45.19	Commerce d'autres véhicules automobiles	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de véhicules neufs ou usagés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• camions, remorques et semi-remorques</li> <li>• véhicules pour le camping tels que caravanes et autocaravanes (camping-cars)</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes)</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles</li> <li>- la location de camions avec chauffeur</li> <li>- la location de camions sans chauffeur</li> </ul>
45.2	<b>Entretien et réparation de véhicules automobiles</b>			

		45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles: <ul style="list-style-type: none"> <li>• réparation mécanique</li> <li>• réparation électrique</li> <li>• réparation des systèmes d'injection électroniques</li> <li>• entretien courant</li> <li>• réparation de carrosserie</li> <li>• réparation de pièces de véhicules automobiles</li> <li>• lavage, lustrage, etc.</li> <li>• peinture, y compris au pistolet</li> <li>• réparation de pare-brise et de vitres</li> <li>• réparation des sièges de voiture</li> </ul> </li> <li>- la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air</li> <li>- le traitement antirouille</li> <li>- le montage de pièces et accessoires ne faisant pas partie du processus de fabrication</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rechapage et le resculptage de pneumatiques</li> </ul>
45.3	<b>Commerce d'équipements automobiles</b>			
		45.31	Commerce de gros d'équipements automobiles	
		45.32	Commerce de détail d'équipements automobiles	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de détail de carburants,</li> </ul>
45.4	<b>Commerce et réparation de motos</b>			

		45.41	Commerce de motocycles	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros et de détail de motocycles, y compris les cyclomoteurs</li> <li>- le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de motocycles (y compris par des intermédiaires et par correspondance)</li> </ul> <p>.</p> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de bicyclettes et de leurs pièces et accessoires - le commerce de détail de bicyclettes et de leurs pièces et accessoires- la location de motocycles</li> <li>- la réparation et l'entretien de bicyclettes,</li> </ul>
		45.42	Réparation de motocycles	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et la réparation de motocycles</li> </ul> <p>.</p> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réparation et l'entretien de bicyclettes,</li> </ul>
<b>46.1</b>	<b>Intermédiaires du commerce de gros</b>			
		46.11	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	<p>Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</p>
		46.12	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	<p>Cette classe comprend les intermédiaires du commerce de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques, y compris les engrais</li> </ul> <p>.</p> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> </ul>

		46.13	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> </ul>
		46.14	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	<p>Cette classe comprend les intermédiaires du commerce de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• machines, y compris machines de bureau et ordinateurs, équipements industriels, navires et avions</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités des intermédiaires du commerce de véhicules automobiles</li> <li>- les maisons de vente aux enchères en gros de véhicules automobiles</li> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> </ul>
		46.15	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin,</li> </ul>
		46.16	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> </ul>
		46.17	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> </ul>
		46.18	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	<p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros pour compte propre</li> <li>- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin</li> <li>- les activités des agents d'assurances</li> <li>- les activités des agents immobiliers</li> </ul>

		46.19	Intermédiaires du commerce en produits divers	Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin
<b>46.2</b>	<b>Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants</b>			
		46.21	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	Cette classe comprend: - le commerce de gros de céréales et de semences - le commerce de gros de fruits oléagineux - le commerce de gros de tabac non manufacturé - le commerce de gros d'aliments pour animaux et d'autres matières premières agricoles . Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros de fibres textile
		46.22	Commerce de gros de fleurs et plantes	Cette classe comprend: - le commerce de gros de fleurs, plantes et bulbes
		46.23	Commerce de gros d'animaux vivants	
		46.24	Commerce de gros de cuirs et peaux	
<b>46.3</b>	<b>Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac</b>			
		46.31	Commerce de gros de fruits et légumes	Cette classe comprend: - le commerce de gros de fruits et légumes frais - le commerce de gros de fruits et légumes en conserve
		46.32	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	
		46.33	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	Cette classe comprend: - le commerce de gros de produits laitiers - le commerce de gros d'œufs et d'ovoproduits - le commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles d'origine animale et végétale

		46.34	Commerce de gros de boissons	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de boissons alcoolisées</li> <li>- le commerce de gros de boissons non alcoolisées.</li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de vin en vrac et sa mise en bouteilles sans transformation.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mélange de vins ou de spiritueux distillés,</li> </ul>
		46.35	Commerce de gros de produits à base de de tabac	
		46.36	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie, de café, thé, cacao et épices	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie</li> <li>- le commerce de gros de produits de boulangerie</li> <li>- le commerce de gros de café, thé, cacao et épices</li> </ul>
		46.37	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	
		46.38	Commerce de gros spécialisé d'autres produits alimentaires	<p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie</li> </ul>
		46.39	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, de boissons et de tabac	
<b>46.4</b>	<b>Commerce de gros de biens domestiques</b>			
		46.41	Commerce de gros de textiles	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de fils</li> <li>- le commerce de gros de tissus</li> <li>- le commerce de gros de linge de maison, etc.</li> <li>- le commerce de gros d'articles de mercerie: aiguilles, fils, etc.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de fibres textiles</li> </ul>

		46.42	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'articles d'habillement, y compris les vêtements de sport</li> <li>- le commerce de gros d'accessoires du vêtement tels que gants, cravates et bretelles</li> <li>- le commerce de gros de chaussures</li> <li>- le commerce de gros d'articles en fourrure</li> <li>- le commerce de gros de parapluies</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'articles de bijouterie</li> <li>- le commerce de gros d'articles en cuir</li> <li>- le commerce de gros de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski</li> </ul>
		46.43	Commerce de gros d'appareils électroménagers	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'appareils électroménagers</li> <li>- le commerce de gros d'appareils de radio et de télévision</li> <li>- le commerce de gros de produits photographiques et optiques</li> <li>- le commerce de gros d'appareils de chauffage électriques</li> <li>- le commerce de gros de cassettes contenant des enregistrements sonores et vidéo, de CD, de DVD</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD vierges</li> <li>- le commerce de gros de machines à coudre</li> </ul>
		46.44	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de porcelaine et de verrerie</li> <li>- le commerce de gros de produits d'entretien</li> </ul>
		46.45	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savons</li> </ul>
		46.46	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de détail de produits pharmaceutiques et médicaux</li> </ul>

		46.47	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de mobilier domestique</li> <li>.</li> <li>- le commerce de gros de tapis</li> <li>- le commerce de gros d'appareils d'éclairage</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de mobilier de bureau</li> </ul>
		46.48	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
		46.49	Commerce de gros d'autres biens domestiques	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'ouvrages en bois, vannerie et liège, etc.</li> <li>- le commerce de gros de cycles et de leurs pièces et accessoires</li> <li>- le commerce de gros de papeterie, de livres, de journaux et de périodiques</li> <li>- le commerce de gros d'articles de maroquinerie et d'accessoires de voyage</li> <li>- le commerce de gros d'instruments de musique</li> <li>- le commerce de gros de jeux et jouets</li> <li>- le commerce de gros d'articles de sport, y compris de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski</li> </ul>
<b>46.5</b>	<b>Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication</b>			
		46.51	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements périphériques</li> <li>- le commerce de gros de logiciels</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de composants électroniques</li> <li>- le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques)</li> </ul>

		46.52	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de tubes et de valves électroniques</li> <li>- le commerce de gros de dispositifs à semi-conducteurs</li> <li>- le commerce de gros de puces électroniques et de circuits intégrés</li> <li>- le commerce de gros de circuits imprimés</li> <li>- le commerce de gros de bandes et disquettes vierges pour le son et l'image, de disques magnétiques et optiques vierges (CD, DVD)</li> <li>- le commerce de gros d'équipements téléphoniques et de communications</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements, voir 46.43</li> <li>- le commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements périphériques</li> </ul>
<b>46.6</b>	<b>Commerce de gros d'autres équipements industriels</b>			
		46.61	Commerce de gros de matériel agricole	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de machines et de matériel agricoles: <ul style="list-style-type: none"> <li>• charrues, épandeurs de fumier, semoirs</li> <li>• moissonneuses</li> <li>• batteuses</li> <li>• machines à traire</li> <li>• machines et appareils pour l'aviculture, l'apiculture</li> <li>• tracteurs agricoles et forestiers</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les tondeuses à gazon, quel que soit leur mode de fonctionnement</li> </ul>
		46.62	Commerce de gros de machines-outils	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de machines-outils de tout type et pour tout type de matériau</li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de machines-outils commandées par ordinateur</li> </ul>

		46.63	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	
		46.64	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	Cette classe comprend également: - le commerce de gros de machines pour l'industrie textile et de machines à coudre et à tricoter, commandées par ordinateur
		46.65	Commerce de gros de mobilier de bureau	Cette classe comprend: - les services de commerce de gros concernant les: • produits classés sous Fabrication de meubles de bureau et de magasin
		46.66	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	Cette classe comprend: - le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau, à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements périphériques - le commerce de gros de composants électroniques et d'équipements téléphoniques et de communications
		46.67	Commerce de gros d'autres matériels électriques	Cette classe comprend: le commerce de gros de fils, d'interrupteurs et d'autres matériels d'installation à usage industriel - le commerce de gros d'autres matériels électriques tels que les moteurs et les transformateurs . Cette classe comprend également: - le commerce de gros d'instruments et d'appareils de mesure - le commerce de gros de matériel électrique de signalisation routière . Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros de matériels électrique d'installation,

45: Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles  
 46: Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles  
 47: Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

**COMMERCE**

		46.69	Commerce de gros d'autres machines et équipements	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de matériels de transport autres que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles</li> <li>- le commerce de gros de robots pour chaînes de montage</li> <li>- le commerce de gros d'autres machines utilisées dans l'industrie (à l'exception des machines pour l'extraction, la construction, le génie civil et l'industrie textile)</li> <li>- le commerce de gros de matériels pour la navigation et d'autres services</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce gros de matériel de garage et de soudage</li> <li>- le commerce de gros d'engrennages et d'équipements de transmission</li> <li>- le commerce gros de matériel non électrique de signalisation routière</li> <li>- le commerce de gros d'articles techniques en caoutchouc et en plastique</li> <li>- le commerce de gros à destination de l'industrie d'appareils aérauliques tels que ventilateurs, climatiseurs, machines et équipements pour le conditionnement de l'air</li> <li>- le commerce de gros à destination du commerce et des services d'appareils aérauliques tels que ventilateurs, climatiseurs, machines et équipements pour le conditionnement de l'air</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de véhicules automobiles, de remorques et de caravanes</li> <li>- le commerce de gros de pièces de véhicules automobiles</li> </ul>
46.7	<b>Autres commerces de gros spécialisés</b>			
		46.71	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de carburants, de graisses, de lubrifiants, d'huiles, tels que:             <ul style="list-style-type: none"> <li>• charbon de bois, charbon, coke, bois de chauffage, naphte</li> <li>• pétrole brut, gasoil, essence, mazout, kérosène</li> <li>• gaz de pétrole liquéfié, butane et propane</li> <li>• huiles de graissage et graisses lubrifiantes, produits pétroliers raffinés</li> </ul> </li> </ul>

		46.72	Commerce de gros de minerais et métaux	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de minerais métalliques ferreux et non ferreux</li> <li>- le commerce de gros de métaux ferreux et non ferreux sous formes primaires</li> <li>- le commerce de gros de demi-produits en métaux ferreux et non ferreux n.c.a.</li> <li>- le commerce de gros d'or et d'autres métaux précieux</li> <li>.</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de déchets métalliques</li> </ul>
		46.73	Commerce de gros de bois et de produits dérivés	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de bois brut</li> <li>- le commerce de gros de produits de la transformation primaire et secondaire du bois</li> <li>- le commerce de gros de panneaux de bois, parquets, lambris, etc</li> <li>- le commerce de gros de menuiseries et fermetures de bâtiment en bois</li> <li>.</li> </ul>
		46.74	Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de peintures et de vernis</li> <li>- le commerce de gros de matériaux de construction: <ul style="list-style-type: none"> <li>• sable, gravier, ciment, plâtre, briques, tuiles, etc.</li> </ul> </li> <li>- le commerce de gros de papiers peints et de revêtements de sols</li> <li>- le commerce de gros de verre plat</li> <li>- le commerce de gros d'appareils sanitaires: <ul style="list-style-type: none"> <li>• baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et autres porcelaines sanitaires</li> </ul> </li> <li>- le commerce de gros de bâtiments préfabriqués</li> </ul>

		46.75	Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de quincaillerie générale (vis, boulons, clous, fils, grillages, tréfilés )</li> <li>- le commerce de gros d'articles de serrurerie</li> <li>- le commerce de gros de fixations</li> <li>- le commerce de gros de chaudières</li> <li>- le commerce de gros de fournitures pour installations sanitaires: <ul style="list-style-type: none"> <li>• tubes, tuyaux, raccords de tuyauterie, robinets, raccords en T, tuyaux en caoutchouc, etc.</li> </ul> </li> <li>- le commerce de gros d'outils tels que marteaux, scies, tournevis et outils similaires à main</li> </ul>
		46.76	Commerce de gros de produits chimiques	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de produits chimiques industriels: <ul style="list-style-type: none"> <li>• aniline, encres d'imprimerie, huiles essentielles, gaz industriels, colles chimiques, matières colorantes, résine synthétique, méthanol, paraffine, parfums et essences, soude, sel industriel, acides et soufre, produits amylicés, etc.</li> </ul> </li> <li>- le commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires</li> </ul>
		46.77	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de matières plastiques sous formes primaires</li> <li>- le commerce de gros de caoutchouc</li> <li>- le commerce de gros de fibres textiles, etc.</li> <li>- le commerce de gros de pâtes à papier, papier et carton en vrac</li> <li>- le commerce de gros de pierres précieuses</li> </ul>

		46.78	Commerce de gros de déchets et débris	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération, y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés tels que les automobiles afin de récupérer des pièces réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison mais sans réelle transformation. De plus, les déchets achetés et vendus ont une valeur résiduelle.</li> </ul> <p>Cette classe comprend également:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le démantèlement d'automobiles, d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération de pièces pour les revendre</li> </ul> <p>Cette classe ne comprend pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enlèvement des déchets ménagers et industriels</li> <li>- le traitement des déchets non à des fins de réutilisation dans un processus de fabrication industrielle mais d'élimination</li> <li>- le recyclage de déchets, de débris et d'autres articles sous la forme de matières premières secondaires si une réelle transformation est requise (les matières premières secondaires résultantes sont propres à une utilisation directe dans un processus de fabrication industrielle et ne sont pas un produit fini)</li> <li>- le démantèlement d'automobiles, d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération des matériaux</li> <li>- la démolition navale</li> <li>- le déchiquetage de véhicules par un procédé mécanique</li> <li>- le commerce de détail de biens d'occasion</li> </ul>
<b>46.9</b>	<b>Commerce de gros non spécialisé</b>			
		46.90	Commerce de gros non spécialisé	<p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce de gros de divers produits et articles sans spécialisation particulière</li> </ul>
<b>47.1</b>	<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>			

		47.11	Commerce d'alimentation générale	Cette classe comprend: - le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 120 m2
		47.12	Supérettes, supermarchés et hypermarchés	Cette classe comprend: - le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente supérieure ou égale à 120 m2 - les activités des grandes surfaces qui — en sus des produits alimentaires, des boissons et du tabac qui représentent le plus gros des ventes — proposent également diverses autres lignes de produits tels que articles d'habillement, meubles, petits appareils, articles de quincaillerie, produits cosmétiques, etc.
		47.13	Commerce de détail de produits divers de l'artisanat	Cette classe comprend: le commerce de détail non spécialisé d'objets artisanaux divers: • chaussures traditionnelles en toutes matières: balgha, sandale, tmak, koubkab, etc. • articles traditionnels d'habillement en tissu, étoffe ou en cuir. • accessoires traditionnels du vêtement tels que: ceintures, chapeaux, etc. • linge de maison et couvertures traditionnels, etc
		47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac - les activités des grands magasins qui proposent un éventail complet de produits, y compris les articles d'habillement, les meubles, les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport, etc.
<b>47.2</b>	<b>Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé</b>			

		47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de fruits et légumes frais - le commerce de détail de fruits et légumes en conserve
		47.22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de viandes et produits à base de viande (y compris la volaille)
		47.23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail des poissons, d'autres produits de la mer et des préparations à partir de ces produits
		47.24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
		47.25	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de boissons (non destinées à la consommation sur place): • boissons alcoolisées • boissons non alcoolisées
		47.26	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de tabac - le commerce de détail de produits à base de tabac
		47.27	Commerce de détail de produits laitiers	Cette classe comprend: - le commerce de détail de laits, de beurres, de fromages, de produits laitiers frais et d'œufs
		47.28	Commerces de détail de grains, légumes secs et produits d'épicerie	Cette classe comprend: - le commerce de détail de produits d'épicerie et de conserves. Cette classe comprend également: - le commerce de détail de pois chiches grillés (hammas)
		47.29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail spécialisé en produits alimentaires non cités antérieurement
<b>47.3</b>	<b>Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé</b>			

		47.30	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de carburants pour véhicules automobiles et motocycles. Cette classe comprend également: - le commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros de carburants - le commerce de détail de gaz de pétrole liquéfié pour la cuisine ou le chauffage
47.4	<b>Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé</b>			
		47.41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'ordinateurs - le commerce de détail d'équipements périphériques - le commerce de détail de consoles de jeux vidéo - le commerce de détail de logiciels non personnalisés, y compris les jeux vidéo. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de bandes et disques vierges.
		47.42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'appareils de radio et de télévision - le commerce de détail d'appareils audio et vidéo - le commerce de détail de lecteurs et enregistreurs de CD et de DVD
		47.43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de tissus - le commerce de détail de fils à tricoter - le commerce de détail de matériaux de base pour la fabrication de tapis, de tapisseries ou de broderies - le commerce de détail de textiles - le commerce de détail d'articles de mercerie: aiguilles, fils, etc. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail d'articles d'habillement
47.5	<b>Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé</b>			
		47.51	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'articles de quincaillerie - le commerce de détail de peintures, de vernis et d'émaux - le commerce de détail de verre plat - le commerce de détail d'autres matériaux de construction tels que briques, bois, appareils sanitaires - le commerce de détail de matériaux et de matériels de bricolage. Cette classe comprend également: - le commerce de détail de tondeuses à gazon, quel que soit le mode de propulsion - le commerce de détail de saunas

		47.52	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de tapis et moquettes - le commerce de détail de rideaux et de voilages - le commerce de détail de papiers peints et de revêtements de sols. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de carreaux de sol en liège
		47.53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail d'appareils audio et vidéo
		47.54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de mobilier domestique - le commerce de détail d'appareils d'éclairage - le commerce de détail d'ustensiles ménagers, de coutellerie, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie - le commerce de détail d'ouvrages en bois, liège et vannerie - le commerce de détail d'appareils ménagers non électriques - le commerce de détail d'instruments de musique et de partitions - le commerce de détail de systèmes de sécurité à alarmes électriques, de dispositifs de verrouillage et de coffres-forts, sans services d'installation ou de maintenance - le commerce de détail d'appareils et d'articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail d'antiquités
		47.59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de livres de toute nature. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de livres d'occasion ou de livres anciens
<b>47.6</b>	<b>Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé</b>			
		47.61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'enregistrements musicaux, de cassettes audio, de CD et de cassettes - le commerce de détail de vidéocassettes et de DVD. Cette classe comprend également: - le commerce de détail de bandes et disques vierges
		47.62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'articles de sport, d'articles pour la pêche, de matériel de camping, de bateaux et de bicyclettes

		47.63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de jeux et de jouets, en toutes matières .Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de consoles de jeux vidéo - le commerce de détail de logiciels non personnalisés, y compris les jeux vidéo
		47.64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'articles d'habillement - le commerce de détail d'articles en fourrure - le commerce de détail d'accessoires du vêtement tels que gants, cravates, bretelles, etc. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de textiles
		47.65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de chaussures - le commerce de détail d'articles en cuir - le commerce de détail d'accessoires de voyage en cuir ou en cuirs synthétiques. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski
<b>47.7</b>	<b>Autres commerces de détail en magasin spécialisé</b>			
		47.71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail d'articles d'habillement - le commerce de détail d'articles en fourrure - le commerce de détail d'accessoires du vêtement tels que gants, cravates, bretelles, etc. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de textiles
		47.72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de chaussures - le commerce de détail d'articles en cuir - le commerce de détail d'accessoires de voyage en cuir ou en cuirs synthétiques Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski
		47.73	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de produits pharmaceutiques
		47.74	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	
		47.75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de parfums et de produits de beauté

		47.76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
		47.77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	
		47.78	Commerce de détail de charbon et combustibles	Cette classe comprend: - le commerce de détail de bois de chauffage et de charbon de bois - le commerce de détail de combustibles liquides et gazeux pour le chauffage ou pour usages domestiques. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de carburants pour véhicules automobiles
		47.79	Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé	Cette classe comprend: - le commerce de détail de matériel photographique, optique et de matériel de précision - les activités des opticiens - le commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux - les activités des galeries d'art commerciales - le commerce de détail d'armes et de munitions - le commerce de détail de timbres-poste et de pièces de monnaie - la vente au détail d'objets d'art - le commerce de détail de produits non alimentaires n.c.a.
47.8	<b>Commerce de détail de biens neufs sur éventaires et marchés; Commerce de biens d'occasion</b>			
		47.81	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail d'aliments préparés destinés à être consommés sur place (services de restauration mobile)
		47.82	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	
		47.83	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	Cette classe comprend: - les autres commerces de détail sur éventaires et marchés comme par exemples: • tapis et moquettes • livres • jeux et jouets • appareils ménagers et produits électroniques grand public • enregistrements musicaux et vidéo
		47.84	Commerce de détail de fripes	

		47.85	Commerce de détail de biens d'antiquité et de brocante	Cette classe comprend: - le commerce de détail de brocante, d'antiquités et d'objets d'art anciens - les activités des centres de vente aux enchères (commerce de détail). Cette classe ne comprend pas: - la vente aux enchères par Internet et les autres activités de vente aux enchères (commerce de détail) - les activités de prêteurs sur gage
		47.89	Autres commerces de détail de biens d'occasion	Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de véhicules automobiles d'occasion - la vente aux enchères par Internet et les autres activités de vente aux enchères (commerce de détail) - les activités de prêteurs sur gage
<b>47.9</b>	<b>Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés</b>			
		47.91	Vente à distance	Cette classe comprend le commerce de détail, par correspondance ou par Internet, c'est-à-dire le commerce de détail où l'acheteur fait son choix à l'aide de publicités, de catalogues, d'informations figurant sur un site web, de modèles ou de tout autre moyen publicitaire et effectue sa commande par courrier, téléphone ou Internet (en général grâce à des procédures particulières prévues par les sites web). Les produits achetés peuvent être téléchargés directement sur Internet ou livrés physiquement au client. Cette classe comprend: - le commerce de détail de tous types de produits par correspondance - le commerce de détail de tous types de produits par Internet. Cette classe comprend également: - la vente directe par téléphone ou par le truchement de la radio ou de la télévision - les activités de vente aux enchères au détail sur Internet. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de détail de véhicules automobiles et de leurs pièces et accessoires par Internet - le commerce de détail de motocycles et de leurs pièces et accessoires par Internet
		47.99	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	Cette classe comprend: - le commerce de détail de tous types de produits exercé selon des modalités non prévues dans les classes précédentes: • vente directe ou démarcheurs • par distributeurs automatiques, etc. - la vente directe de combustibles (mazout, bois de chauffage, etc.) livrés chez le client - les autres activités de vente aux enchères hors magasin (détail, à l'exception d'Internet) - le commerce de détail (hors magasin) par des intermédiaires du commerce

<b>49.1</b>	<b>Transport ferroviaire interurbain de voyageurs</b>			
		49.10	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	Cette classe comprend: - le transport ferroviaire de voyageurs au moyen de matériel ferroviaire circulant sur de grandes lignes, distribuées sur une grande zone géographique - le transport interurbain de passagers par chemin de fer - l'exploitation de voitures-lits et de voitures-restaurants dans le cadre d'une exploitation intégrée par les compagnies de chemin de fer. Cette classe ne comprend pas: - le transport de voyageurs par des systèmes de transit urbain et suburbain - les activités des gares de voyageurs - l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire; les activités connexes telles que les opérations d'aiguillage - l'exploitation de voitures-lits ou de voitures-restaurants dans le cadre d'une exploitation par des unités distinctes
<b>49.2</b>	<b>Transports ferroviaires de fret</b>			
		49.20	Transports ferroviaires de fret	Cette classe comprend: - le transport ferroviaire de fret sur de grandes lignes, ainsi que sur des lignes secondaires. Cette classe ne comprend pas: - l'entreposage - les activités des terminaux de marchandises- l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire; les activités connexes telles que les opérations d'aiguillage - la manutention du fret
<b>49.3</b>	<b>Autres transports terrestres de voyageurs</b>			
		49.31	Transports urbains et suburbains de voyageurs	Cette classe comprend: - le transport par voie terrestre de passagers par des systèmes de transport urbain et suburbain. Il peut s'agir de divers modes de transport, tels que autobus ou autocar, tramway, trolley-bus, métro souterrain ou aérien, etc. Les activités de transport de passagers sont effectuées sur des lignes déterminées, conformément à un horaire établi des départs et arrivées aux arrêts indiqués sur ces horaires. Cette classe comprend également: - l'exploitation de navettes vers les aéroports et les gares - l'exploitation de funiculaires, de téléphériques, etc., s'inscrivant dans le cadre de systèmes de transport urbain et suburbain. Cette classe ne comprend pas: - le transport interurbain de passagers par chemin de fer
		49.32	Transports de voyageurs par taxis et par louage	

		49.33	Autres transports terrestres réguliers de voyageurs, interurbain	Cette classe comprend: - le transport des voyageurs par taxis et par louage, y compris les services de centrale de réservation. Cette classe comprend également: - les autres types de location de voitures particulières avec chauffeur. Cette ne comprend pas : - le transport en ambulance.
		49.39	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	Cette classe comprend: - le transport interurbain des voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier.
<b>49.4</b>	<b>Transports routiers de fret et services de déménagement</b>			
		49.41	Transports routiers de fret	Cette classe comprend: - les activités de transport de marchandises par route: • le transport de bois de sciage • le transport de bétail • le transport frigorifique • le transport lourd • le transport en vrac, y compris par camions-citernes, y compris la collecte de lait dans les fermes • le transport de voitures • le transport de déchets, sans collecte ni élimination. Cette classe comprend également: - la location de camions avec chauffeur - le transport de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale. Cette classe ne comprend pas: - le transport de grumes dans les forêts, dans le cadre de l'exploitation forestière - la distribution de l'eau par camions- l'exploitation d'installations de terminaux destinées à la manutention du fret - les activités d'emballage dans le cadre des activités de transport - les activités de poste et de courrier- le transport de déchets dans le cadre d'activités de collecte des déchets
		49.42	Services de déménagement	Cette classe comprend: - les services de déménagement par transport routier fournis aux entreprises et aux ménages
<b>49.5</b>	<b>Transports par conduites</b>			
		49.50	Transports par conduites	Cette classe comprend: - le transport de gaz, de liquides, d'eau, de boues et d'autres substances, par conduites. Cette classe comprend également: - l'exploitation de stations de pompage. Cette classe ne comprend pas: - la distribution de gaz naturel ou manufacturé, d'eau ou de vapeur (y compris la distribution de l'eau par camions) - le transport de liquides par camions
<b>50.1</b>	<b>Transports maritimes et côtiers de passagers</b>			

49: Transports terrestres et transport par conduites  
 50: Transports par eau  
 51 : Transports aériens 52  
 : Entreposage et services auxiliaires des transports

**TRANSPORTS  
 ET  
 ENTREPOSAGE**

		50.10	Transports maritimes et côtiers de passagers	Cette classe comprend: - le transport maritime et côtier, régulier ou non, de passagers: • l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme • l'exploitation de bacs, de bateaux-taxis, etc. Cette classe comprend également: - la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier (par exemple: pour des croisières de pêche). Cette classe ne comprend pas: - les activités des bars et des restaurants installés à bord de bateaux, s'ils sont exploités par des unités distinctes - la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage - la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage - l'exploitation de "casinos flottants"
<b>50.2</b>	<b>Transports maritimes et côtiers de fret</b>			
		50.20	Transports maritimes et côtiers de fret	Cette classe comprend: - le transport maritime et côtier, régulier ou non, de marchandises - l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches, de plates-formes de forage pétrolier, etc. Cette classe comprend également: - la location de bateaux avec équipage pour le transport maritime et côtier de fret Cette classe ne comprend pas: - l'entreposage de marchandises - l'exploitation de ports et les autres activités auxiliaires telles que le radoub et le carénage, le pilotage, le déchargement par allèges, le sauvetage d'épaves - la manutention du fret - la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage
<b>50.3</b>	<b>Transports fluviaux de passagers</b>			
		50.30	Transports fluviaux de passagers	Cette classe comprend: - le transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks. Cette classe comprend également: - la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport fluvial. Cette classe ne comprend pas: - la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage
<b>50.4</b>	<b>Transports fluviaux de fret</b>			
		50.40	Transports fluviaux de fret	Cette classe comprend: - le transport de marchandises sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks. Cette classe comprend également: - la location de bateaux avec équipage pour le transport fluvial de fret. Cette classe ne comprend pas: - la manutention du fret- la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage

<b>51.1</b>	<b>Transports aériens de passagers</b>			
		51.10	Transports aériens de passagers	Cette classe comprend: - le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires réguliers - les vols par charters pour passagers - les vols de tourisme. Cette classe comprend également: - la location de matériels de transport aérien avec pilote aux fins du transport de passagers - les activités générales d'aviation, telles que: • le transport de passagers par des aéro-clubs à des fins de cours ou de loisirs. Cette classe ne comprend pas: - la location de matériels de transport aérien sans pilote
<b>51.2</b>	<b>Transports aériens de fret et transports spatiaux</b>			
		51.21	Transports aériens de fret	Cette classe comprend: - le transport aérien de marchandises sur des lignes régulières et avec des horaires réguliers - les transports aériens non réguliers de marchandises. Cette classe comprend également: - la location de matériels de transport aérien avec pilote aux fins du transport de marchandises
		51.22	Transports spatiaux	Cette classe comprend: - le lancement de satellites et de véhicules spatiaux - le transport, dans l'espace, de marchandises et de personnes.
<b>52.1</b>	<b>Entreposage et stockage</b>			
		52.11	Entreposage et stockage frigorifique	Cette classe comprend: - l'exploitation pour compte de tiers d'installation d'entreposage frigorifique ou de lieux de stockage réfrigéré, y compris à caractère industriel ou agricole. Cette classe comprend également: - la congélation par air forcé pour compte de tiers.
		52.12	Entreposage et stockage non frigorifique	Cette classe comprend : - l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage non frigorifique ou de lieux de stockage (entrepôts, silos, réservoirs, hangars, etc.), y compris à caractère industriel ou agricole. Cette classe ne comprend pas: - les installations de stationnement pour véhicules automobiles - les installations d'entreposage libre-service - la location d'espaces libres
<b>52.2</b>	<b>Services auxiliaires des transports</b>			

		52.21	Services auxiliaires des transports terrestres	<p>Cette classe comprend: - les activités liées au transport terrestre de personnes, d'animaux ou de marchandises: • l'exploitation d'installations de terminaux telles que gares ferroviaires, gares routières, postes de manutention de marchandises • l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire • l'exploitation de routes, de ponts, de tunnels, d'aires de stationnement, de parcs à voitures ou à vélos, d'entrepôts de caravanes durant l'hiver - les opérations d'aiguillage - les services de remorquage et de dépannage Cette classe comprend également: - la liquéfaction du gaz en vue de son transport. Cette classe ne comprend pas: - la manutention du fret</p>
		52.22	Services auxiliaires des transports par eau	<p>Cette classe comprend: - les activités liées au transport par eau de personnes, d'animaux ou de fret: • l'exploitation d'installations de terminaux telles que ports et quais • l'exploitation d'écluses, etc. • les activités liées à la navigation, au pilotage et au mouillage • les activités de sauvetage et de déchargement par allèges • les activités des phares. Cette classe ne comprend pas: - la manutention du fret - l'exploitation de ports de plaisance (marinas)</p>
		52.23	Services auxiliaires des transports aériens	<p>Cette classe comprend: - les activités liées au transport aérien de personnes, d'animaux ou de marchandises: • l'exploitation d'installations de terminaux telles que aéroports, etc. • les activités de contrôle des aéroports et de la circulation aérienne • les services au sol sur les terrains d'aviation, etc. Cette classe comprend également: - les services de prévention et de lutte contre les incendies dans les aéroports. Cette classe ne comprend pas: - la manutention du fret - l'exploitation d'écoles de pilotage</p>
		52.24	Manutention	<p>Cette classe comprend: - le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages, quel que soit le mode de transport utilisé - l'arrimage et le débardage de marchandises - le chargement et le déchargement de wagons de transport de marchandises. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation d'installations de terminaux</p>

				52.29	Autres services auxiliaires des transports	Cette classe comprend: - l'expédition de marchandises - l'organisation ou l'exécution d'opérations de transport par route, par eau ou par air - l'organisation d'envois individuels et groupés (y compris l'enlèvement et la livraison de marchandises et le groupage des envois) - l'établissement et l'obtention de documents et de lettres de transport - les activités des agents en douane - les activités des commissaires de transport de fret maritime ainsi que des agents de fret aérien - le courtage maritime et aérien - les opérations de manutention des marchandises, comme l'emballage temporaire destiné uniquement à protéger les marchandises pendant leur passage en transit, le déballage, la prise d'échantillons et le pesage. Cette classe ne comprend pas: - les activités de courrier - l'assurance automobile, l'assurance maritime, l'assurance aérienne, l'assurance transports- les activités des agences de voyage- les activités des voyagistes- les activités d'assistance touristique
					<i>Activités de poste et de courrier</i>	
		53.1			<b>Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel</b>	

53	<i>Activités de poste et de courrier</i>			53.10	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Cette classe comprend les activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel par un ou plusieurs opérateurs désignés pour assumer l'obligation de service universel. Ces activités comprennent l'utilisation de l'infrastructure de service universel, y compris les points de vente au détail, les installations de tri et de traitement et les transporteurs pour l'enlèvement et la livraison du courrier. La distribution peut inclure des envois de la poste aux lettres, c'est-à-dire des lettres, des cartes postales, des imprimés (journaux, périodiques, publicités, etc.), de petits paquets, des marchandises ou des documents. Sont compris également les autres services nécessaires pour remplir l'obligation de service universel. Cette classe comprend: - la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et paquets (assimilés à du courrier) par les services postaux chargés de l'obligation de service universel. Il peut être fait appel à un ou à plusieurs modes de transport et l'acheminement peut avoir lieu par un moyen de transport détenu en propre (privé) ou par un moyen de transport public. - la collecte du courrier et des colis dans les boîtes à lettres publiques ou les bureaux de poste. Cette classe ne comprend pas: - les activités se rattachant à l'émission et au paiement de mandats ainsi que les activités des caisses d'épargne postales et d'autres activités à caractère financier	
		53.2			<b>Autres activités de poste et de courrier</b>		
				53.20	Autres activités de poste et de courrier	Cette classe comprend: - la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et paquets (assimilés à du courrier) par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel. Il peut être fait appel à un ou à plusieurs modes de transport et l'acheminement peut avoir lieu par un moyen de transport détenu en propre (privé) ou par un moyen de transport public. Cette classe comprend également: - les services de livraison à domicile. Cette classe ne comprend pas: - les activités de transport de marchandises	
36 Captage, traitement et distribution		36.0	Captage, traitement et distribution d'eau	36.00	Captage, traitement et distribution d'eau	distribution d'eau pour les besoins des ménages et des industries.	
		37.0	Collecte et traitement des eaux usées	37.00	Collecte et traitement des eaux usées	d'assainissement ou d'installations de traitement des déchets - la	



56

*Restauration*

		56.12	Restauration de type rapide	Cette classe comprend: - la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables: • les restaurants de restauration rapide: hamburgers, pizzerias, viennoiseries, boulangeries, crêperies, sandwicheries, friteries, service au volants (drive in), etc. • les restaurants proposant principalement des repas à emporter • la vente de crème glacée dans des chariots • la vente de repas dans des équipements mobiles • la préparation de repas sur des éventaires ou sur les marchés. Cette classe comprend également: - salons de thé. Cette classe ne comprend pas: - la vente au détail de nourriture par le biais de distributeurs automatiques - l'exploitation sous concession d'installations de restauration
<b>56.2</b>	<b>Traiteurs et autres services de restauration</b>			
		56.21	Services des traiteurs	Cette classe comprend la fourniture de services de restauration sur la base de dispositions contractuelles conclues avec le client, à l'endroit précisé par celui-ci et pour une occasion particulière. Cette classe ne comprend pas: - la préparation d'aliments périssables destinés à la revente - le commerce de détail d'aliments périssables
		56.29	Autres services de restauration	Cette classe comprend la fourniture de services de restauration industrielle sur la base de dispositions contractuelles conclues avec le client, pour une durée déterminée. L'exploitation en concession de services de restauration, comme dans des installations sportives ou autres, est également comprise. Les repas sont généralement préparés dans des cuisines centrales. Cette classe comprend: - les activités des entreprises fournissant des repas (par exemple: pour des entreprises de transport) - l'exploitation en concession de services de restauration, comme dans des installations sportives ou autres - l'exploitation en concession de cantines ou de cafétérias (par exemple: pour des usines, des bureaux, des hôpitaux ou des écoles). Cette classe ne comprend pas: - la préparation d'aliments périssables destinés à la revente- le commerce de détail d'aliments périssables
<b>56.3</b>	<b>Débites de boissons</b>			

		56.31	Cafés	Cette classe comprend: - les activités de préparation et de service de boissons non alcoolisées, sans restauration, destinées à la consommation sur place. Cette classe ne comprend pas : - la revente de boissons emballées/préparées- la vente au détail de boissons par le biais de distributeurs automatiques - l'exploitation de discothèques et de pistes de danse sans service de boissons
		56.32	Débits de boissons alcoolisées	Cette classe comprend: - les activités de préparation et de service de boissons alcoolisées, sans restauration, destinées à la consommation sur place (bars, brasseries). Cette classe comprend également: - les discothèques avec prédominance du service de boissons. Cette classe ne comprend pas: - la revente de boissons emballées/préparées - la vente au détail de boissons par le biais de distributeurs automatiques- l'exploitation de discothèques et de pistes de danse sans service de boissons
	<b>58.1</b>	<b>Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition</b>		
		58.11	Édition de livres	Cette classe comprend les activités d'édition de livres sous forme imprimée, électronique (CD, écrans, etc.), audio ou encore sur Internet. Cette classe comprend: - l'édition de livres, de brochures, de prospectus et de publications similaires, y compris l'édition de dictionnaires et d'encyclopédies - l'édition d'atlas, de cartes et de plans - l'édition de livres audio - l'édition d'encyclopédies et d'ouvrages similaires sur CD-ROM. Cette classe ne comprend pas: - la production de globes - l'édition de matériel publicitaire - l'édition de livres musicaux et de partitions - les activités des auteurs indépendants
		58.12	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	Cette classe comprend l'édition de listes contenant des faits et des informations (bases de données), protégées dans leur forme, mais pas dans leur contenu. Ces listes peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique. Cette classe comprend: - la publication de fichiers d'adresses - l'édition d'annuaires - l'édition d'autres répertoires et recueils, comme la jurisprudence, les compendiums pharmaceutiques, etc.

		58.13	Édition de journaux	Cette classe comprend l'édition de journaux, y compris les journaux publicitaires, paraissant au moins quatre fois par semaine. Ces informations peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique, y compris sur Internet. Cette classe ne comprend pas: - les activités des agences de presse.
		58.14	Édition de revues et périodiques	Cette classe comprend l'édition de magazines et d'autres périodiques, paraissant moins de quatre fois par semaine. Ces informations peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique, y compris sur Internet. Cette classe comprend également l'édition de programmes pour les émissions de radio ou de télévision.
		58.19	Autres activités d'édition	Cette classe comprend: - l'édition (y compris en ligne) de: • catalogues • photos, gravures et cartes postales • cartes de vœux • formulaires • affiches, reproductions d'œuvres d'art • matériel publicitaire • autre matériel imprimé - la publication en ligne de statistiques et d'autres informations. Cette classe ne comprend pas: - l'édition de journaux publicitaires- la mise à disposition de logiciels en ligne (hébergement d'applications et fourniture de services liés à ces applications)
<b>58.2</b>	<b>Édition de logiciels</b>			
		58.21	Édition de jeux électroniques	Cette classe comprend: - l'édition de jeux pour tout type de plates-formes.
		58.29	Édition d'autres logiciels	Cette classe comprend: - l'édition de logiciels prêts à l'utilisation (non personnalisés), y compris la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour compte propre: • systèmes d'exploitation • applications commerciales et autres. Cette classe ne comprend pas: - la reproduction de logiciels - le commerce de détail de logiciels non personnalisés - la production de logiciels sans procéder à leur édition, y compris la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour le compte de tiers- la mise à disposition de logiciels en ligne (hébergement d'applications et fourniture de services liés à ces applications)
<b>59.1</b>	<b>Activités cinématographiques, vidéo et de télévision</b>			

				59.11	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	<p>Cette classe comprend: - la production de films, de vidéos, d'émissions de télévision (séries télévisées, documentaires, etc.) ou de publicités. Cette classe ne comprend pas: - le tirage de contretypes (à l'exception de la reproduction de films destinés à être projetés dans des salles) et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD et de DVD à partir d'originaux, voir 18.20 - le commerce de gros de cassettes vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements- le commerce de gros de cassettes vidéo et de CD vierges- le commerce de détail de cassettes vidéo, de CD, de DVD, voir 47.63 - les activités de post-production, voir 59.12 - l'enregistrement sonore et l'enregistrement de livres sur cassette, voir 59.20 - les services de télédiffusion, voir 60.2 - la création d'un programme complet de télévision, voir 60.2 - le développement de films non destinés à l'industrie cinématographique, voir 74.20 - les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires, voir 74.90 - la location de DVD et vidéocassettes au public, voir 77.22 - les services de sous-titrage en temps réel (simultané) d'émissions de télévision en direct, de réunions ou de conférences, voir 82.99 - les activités pour compte propre des acteurs, des réalisateurs de dessins animés, des metteurs en scène et des techniciens</p>
--	--	--	--	-------	---	---

		59.12	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Cette classe comprend les activités de post-production, telles que montage, conversion film/bande, postsynchronisation, sous-titrage, création de génériques, sous-titrage codé, production de graphiques, animations d'images et effets spéciaux informatiques, de même que le développement et le traitement de films cinématographiques et les activités des laboratoires spécialisés dans la production de films d'animation. Cette classe comprend également: - les activités des cinémathèques, etc. Cette classe ne comprend pas: - le tirage de contretypes (à l'exception de la reproduction de films destinés à être projetés dans des salles) et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD et de DVD à partir d'originaux- le commerce de gros de cassettes vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements - le commerce de gros de cassettes vidéo et de CD vierges - le commerce de détail de cassettes vidéo, de CD, de DVD - le développement de films non destinés à l'industrie cinématographique- la location de DVD et vidéocassettes au public - les activités pour compte propre des acteurs, des réalisateurs de dessins animés, des metteurs en scène et des techniciens, etc
		59.13	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Cette classe comprend: - la distribution de productions cinématographiques et vidéo, de DVD et d'autres productions similaires auprès des cinémas, des réseaux et stations de télévision et d'autres exploitants. Cette classe comprend également: - l'acquisition des droits de diffusion de productions cinématographiques et vidéo et de DVD. Cette classe ne comprend pas: - le tirage de contretypes et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD ou de DVD à partir d'originaux - le commerce de gros de cassettes vidéo et de DVD contenant des enregistrements - le commerce de détail de cassettes vidéo et de DVD contenant des enregistrements.
		59.14	Projection de films cinématographiques	Cette classe comprend: - la projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou dans d'autres installations de projection - les activités des ciné-clubs
<b>59.2</b>	<b>Enregistrement sonore et édition musicale</b>			

		59.20	Enregistrement sonore et édition musicale	<p>Cette classe comprend les activités liées à la production de matrices sonores, telles que cassettes, CD, à leur sortie, leur promotion et leur distribution auprès de grossistes, de détaillants ou directement du public. Ces activités peuvent ou non être intégrées à l'activité de production de matrices au sein d'une même unité. Si ce n'est pas le cas, l'unité réalisant ces activités doit obtenir les droits de reproduction et de diffusion avant de réaliser les matrices. Cette classe comprend également les services d'enregistrement sonore en studio ou dans d'autres installations, y compris la production d'émissions de radio enregistrées (c'est-à-dire pas en direct). Cette classe comprend les activités d'édition musicale, c'est-à-dire les activités consistant à acquérir et à enregistrer les droits d'auteur pour les compositions musicales, de promotion, d'autorisation et d'utilisation de ces compositions dans des enregistrements, à la radio, à la télévision, dans des films, des spectacles ou les médias. Les unités actives dans cette classe peuvent détenir les droits d'auteur ou gérer les droits d'auteur musicaux pour le compte de leur détenteur. Cette classe comprend également l'édition de livres musicaux et de partitions.</p>
<b>60.1</b>	<b>Édition et diffusion de programmes radio</b>			
		60.10	Édition et diffusion de programmes radio	<p>Cette classe comprend: - les activités de diffusion de signaux sonores par l'intermédiaire de studios et d'installations de radiodiffusion pour la transmission de programmes audio vers le public, à des stations affiliées ou à des abonnés. Cette classe comprend également: - les activités des réseaux de radiodiffusion, rassemblant et transmettant des programmes audio destinés à des stations affiliées ou à des abonnés, par les ondes, le câble ou le satellite - les activités de radiodiffusion via Internet (stations de radio sur Internet) - la diffusion de données intégrée à la radiodiffusion. Cette classe ne comprend pas: - la production d'émissions de radio enregistrées</p>
<b>60.2</b>	<b>Programmation de télévision et télédiffusion</b>			

<b>58 Édition 59</b> <b>Production de films</b> <b>cinématographiques, de vidéo</b> <b>et de programmes de</b> <b>télévision;</b> <b>enregistrement sonore et</b> <b>édition musicale 60</b> <b>Programmation et diffusion</b> <b>61</b> <b>Télécommunications 62</b> <b>Programmation, conseil et</b> <b>autres activités informatiques</b> <b>63</b>	<b>INFORMATION</b> <b>ET</b> <b>COMMUNICATION</b>			60.20	Programmation de télévision et télédiffusion	<p>Cette classe comprend les activités de création d'un programme complet de télévision, à partir de composants achetés (films, documentaires, etc.), de parties de programmes autoproduits (comme les informations locales et les reportages en direct) ou une combinaison de ces éléments. Ce programme de télévision peut être diffusé par l'unité le produisant ou être réalisé en vue d'une transmission par des distributeurs tiers, tels que des entreprises de télévision par câble ou des fournisseurs de télévision par satellite. Les programmes peuvent être généraux ou spécialisés (format réduit, informations, sport, enseignement, programmes jeunesse). Cette classe comprend les programmes diffusés gratuitement, ainsi que les programmes disponibles uniquement sur une base d'abonnement. Les programmes de vidéos à la demande sont également compris dans cette classe. La télédiffusion de données intégrée aux émissions de télévision est également comprise. Cette classe comprend également la diffusion de données intégrée à la radiodiffusion. Cette classe ne comprend pas: - la production d'éléments de programmes de télévision (films, documentaires, émissions débats, publicités, etc.) dissociée de la diffusion - l'assemblage d'un ensemble de programmes et la distribution du programme réalisé, sans programmation.</p>
		61.1	Télécommunications filaires			

<b>Services d'information</b>				61.10	Télécommunications filaires	<p>Cette classe comprend: - les activités d'exploitation, d'entretien et de fourniture de l'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires. Ces activités comprennent plus précisément: • l'exploitation et l'entretien des installations de commutation et de transmission permettant les communications de point à point par l'intermédiaire de lignes terrestres, des micro-ondes ou une combinaison de lignes terrestres et de liaisons satellites • l'exploitation de systèmes de câblodistribution (par exemple: pour la transmission des données et des signaux de télévision) • la fourniture de communications par télégraphe et d'autres communications non vocales utilisant leur propre infrastructure. Les installations de transmission assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies. Cette classe comprend également: - l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux et la fourniture de services de télécommunications s'appuyant sur cette capacité aux entreprises et aux ménages. - la fourniture de l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure filaire. Cette classe ne comprend pas: - les revendeurs de services de télécommunications</p>
		<b>61.2</b>	<b>Télécommunications sans fil</b>			
					61.20	Télécommunications sans fil

<b>61.3</b>	<b>Télécommunications par satellite</b>			
		61.30	Télécommunications par satellite	Cette classe comprend: - les activités d'exploitation, d'entretien et de fourniture de l'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications par satellite - la fourniture de programmes contenant des images, du son et des textes transmis aux consommateurs par des chaînes, stations ou réseaux de télévision, ou des réseaux de radio via des systèmes satellites de diffusion directe. (Les unités classées ici ne produisent en général pas le matériel de base des programmes.) Cette classe comprend également: - la fourniture de l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure satellite Cette classe ne comprend pas: - les revendeurs de services de télécommunications
<b>61.9</b>	<b>Autres activités de télécommunication</b>			
		61.90	Autres activités de télécommunication	Cette classe comprend: - la fourniture d'applications spécialisées de télécommunications, telles que le repérage des satellites, la télémessure et l'exploitation de stations radar - l'exploitation de stations terminales de satellites et des installations connexes liées à un ou plusieurs systèmes de communications terrestres et capables d'assurer les télécommunications avec les systèmes de satellites - la fourniture de l'accès à Internet entre le client et le FSI par l'intermédiaire de réseaux dont le FSI n'est pas propriétaire, comme l'accès commuté à Internet, etc. - la fourniture de l'accès au téléphone et à Internet dans des lieux ouverts au public - la fourniture de services de télécommunications par des connexions aux télécommunications existantes • fourniture du protocole de téléphonie vocale sur Internet - les revendeurs de services de télécommunications (c'est-à-dire l'acquisition et la revente de capacité réseau sans services supplémentaires). Cette classe ne comprend pas: - la fourniture de l'accès à Internet par l'infrastructure de télécommunications.
<b>62.0</b>	<b>Programmation, conseil et autres activités informatiques</b>			

		62.01	Programmation informatique	<p>Cette classe comprend la conception, la modification, le test et la prise en charge des logiciels. Cette classe comprend: - la conception de la structure et du contenu et/ou l'écriture du code informatique nécessaire à la création et au lancement de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• logiciels informatiques (y compris les mises à jour et les correctifs)</li> <li>• applications logicielles (y compris les mises à jour et les correctifs)</li> <li>• bases de données</li> <li>• pages web - l'adaptation de logiciels, c'est-à-dire la modification et la configuration d'une application existante pour la rendre opérationnelle dans l'environnement informatique du client. Cette classe ne comprend pas: - l'édition de logiciels standards - la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour compte propre - la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications, même si la fourniture de logiciels en fait partie</li> </ul>
		62.02	Conseil informatique	<p>Cette classe comprend la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications. Les services peuvent comprendre une formation des utilisateurs concernés. Cette classe ne comprend pas: - la vente de matériel ou de logiciels informatiques, - l'installation de gros systèmes et d'ordinateurs similaires - l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels - l'installation de logiciels, la récupération après un sinistre informatique</p>
		62.03	Gestion d'installations informatiques	<p>Cette classe comprend les services de gestion et d'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client, ainsi que les services d'assistance connexes</p>
		62.09	Autres activités informatiques	<p>Cette classe comprend les activités dans le domaine informatique et des technologies de l'information non classées ailleurs, telles que: - les services de récupération après un sinistre informatique - l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels - les services d'installation de logiciels. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de gros systèmes et d'ordinateurs similaires- la programmation informatique - les services de conseil informatique - la gestion d'installations informatiques- le traitement et l'hébergement des données</p>

	<b>63.1</b>	<b>Traitement de données, hébergement et activités connexes; portails Internet</b>			
			63.11	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Cette classe comprend: - la fourniture d'infrastructures destinées aux services d'hébergement, de traitement des données et à d'autres activités de ce type - les activités d'hébergement spécialisées comme: • services d'hébergement de sites Web • services de diffusion continue • services d'hébergement d'applications - la fourniture de services applicatifs - la fourniture générale à temps partagé de gros ordinateurs destinés aux clients - les activités de traitement des données: • traitement complet des données fournies par le client • préparation de rapports spécialisés à partir des données fournies par le client - les services de saisie des données Cette classe ne comprend pas: - les activités dans le cadre desquelles le fournisseur n'utilise l'ordinateur que comme un outil, qui sont rangées en fonction de la nature des activités.
			63.12	Portails Internet	Cette classe comprend: - l'exploitation de sites Web qui utilisent des moteurs de recherche pour produire et maintenir d'importantes bases de données contenant des adresses et du contenu sur Internet, dans un format aisément consultable - l'exploitation d'autres sites Web ayant une fonction de portails, tels que les sites de médias dont le contenu est périodiquement mis à jour. Cette classe ne comprend pas: - l'édition de livres, journaux et périodiques sur Internet - la télédiffusion par Internet
	<b>63.9</b>	<b>Autres services d'information</b>			
			63.91	Activités des agences de presse	Cette classe comprend: - les activités des agences de presse, c'est-à-dire la communication aux médias d'informations, de photos et d'autres éléments divers. Cette classe ne comprend pas: - les activités des photojournalistes indépendants - les activités des journalistes indépendants
			63.99	Autres services d'information n.c.a.	Cette classe comprend les autres activités liées à des services d'information non classées ailleurs, telles que: - les services informatiques d'information par téléphone - les services de recherche d'information, pour le compte de tiers - les services de revue de presse, etc. Cette classe ne comprend pas: - les activités des centres d'appels

<b>64.1</b>	<b>Intermédiation monétaire</b>			
		64.11	Activités de banque centrale	Cette classe comprend: - l'émission et la gestion de la monnaie du pays - le suivi et le contrôle de la masse monétaire - la prise en compte de dépôts qui sont utilisés pour des opérations de compensation entre institutions financières - la surveillance des opérations bancaires - la détention de réserves de change - les activités de la banque centrale en tant que banque du gouvernement. Les activités des banques centrales varieront pour des raisons institutionnelles.
		64.19	Autres intermédiations monétaires	Cette classe comprend la réception de dépôts et/ou de proches substituts de dépôts et l'octroi de crédits ou le prêt de fonds. L'octroi de crédit peut prendre différentes formes (prêts, hypothèques, cartes de crédit, etc.). Ces activités sont généralement effectuées par des institutions monétaires autres que les banques centrales, comme: - les établissements bancaires - les caisses d'épargne - les caisses de crédit mutuel. Cette classe comprend également: - les activités de virements postaux et des caisses d'épargne postales - l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées recevant des dépôts - les activités se rattachant à l'émission et au paiement de mandats Cette classe ne comprend pas: - l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées ne recevant pas de dépôts - les activités de traitement et de règlement des transactions effectuées par carte de crédit.
<b>64.2</b>	<b>Activités des sociétés holding</b>			
		64.20	Activités des sociétés holding	Cette classe comprend les activités des sociétés holding, c'est-à-dire des entités qui détiennent les actifs (possèdent le contrôle des fonds propres) d'un groupe de sociétés filiales et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe. Les sociétés holding appartenant à cette classe ne fournissent aucun autre service aux entreprises dans lesquelles elles détiennent des fonds propres, en d'autres termes, elles n'administrent pas ou ne gèrent pas d'autres entités. Cette classe ne comprend pas: - la gestion active de sociétés et d'entreprises, la planification et la direction stratégique de la société.
<b>64.3</b>	<b>Fonds de placement et entités financières similaires</b>			

		64.30	Fonds de placement et entités financières similaires	<p>Cette classe comprend les entités morales organisées pour regrouper des titres ou d'autres actifs financiers, sans les administrer, pour le compte d'actionnaires ou de bénéficiaires. Les portefeuilles sont adaptés pour avoir des caractéristiques d'investissement spécifiques (diversification, risque, taux de rendement et volatilité des prix). Ces entités perçoivent des intérêts, des dividendes et d'autres revenus de biens, mais elles n'ont pas ou peu d'employés et ne tirent aucun revenu de la vente de services. Cette classe comprend: - les sociétés d'investissement à capital variable - les sociétés d'investissement à capital fixe - les fonds communs de placement - les fiducies, les comptes de patrimoine ou d'agence, administrés pour le compte des bénéficiaires selon les dispositions d'une convention de fiducie, d'un testament ou d'un contrat d'agence. Cette classe ne comprend pas: - les fonds et les fiducies tirant des revenus de la vente de biens ou de services, voir la classe de la NAT correspondant à leur activité principale - les activités des sociétés holding - les caisses de retraite- la gestion de fonds</p>
<b>64.9</b>	<b>Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite</b>			
		64.91	Crédit-bail	<p>Cette classe comprend: - le crédit-bail, lorsque le bail couvre approximativement la durée de service escomptée du bien et que le preneur bénéficie de tous les avantages qu'offre l'utilisation de ce bien et qu'il assume tous les risques découlant de sa propriété. Le bien peut être transmissible ou non. Ce type de bail couvre tous les coûts ou presque, y compris les intérêts. Cette classe ne comprend pas: - la location-bail.</p>

**64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite**  
**65 Assurance**  
**66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance**

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**

		64.92	Autre distribution de crédit	Cette classe comprend: - les activités de services financiers consistant principalement en l'octroi de prêts par des institutions qui ne s'occupent pas d'intermédiation monétaire, le crédit accordé pouvant prendre différentes formes (prêts, hypothèques, cartes de crédit, etc.) et fournissant les types de services suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'octroi de crédit à la consommation</li> <li>• le financement des échanges internationaux</li> <li>• l'offre de financement à long terme à l'industrie</li> <li>• le prêt d'argent en dehors du système bancaire</li> <li>• l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées ne recevant pas de dépôts</li> <li>• les sociétés de prêt sur gages.</li> </ul> Cette classe ne comprend pas: - l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées recevant aussi des dépôts- la location-bail, selon le type de bien loué - l'octroi de subventions par des organisations associatives.
		64.99	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	Cette classe comprend: - les autres activités de services financiers consistant principalement en placements de fonds autres que les prêts: <ul style="list-style-type: none"> <li>• activités d'affacturage</li> <li>• opérations de crédit croisé ("swaps"), opérations sur options et autres opérations d'arbitrage</li> <li>• activités des sociétés de règlement d'assurance-viatique</li> <li>- les activités de placement pour compte propre, telles que celles effectuées par des sociétés de capital risque, des clubs d'investissement, etc.</li> </ul> Cette classe ne comprend pas: - le crédit-bail- la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers - le commerce, la location et la location-bail de biens immobiliers - le recouvrement de factures sans rachat de créances- l'octroi de subventions par des organisations associatives.
<b>65.1</b>	<b>Assurance</b>			
		65.11	Assurance vie	Cette classe comprend: - la souscription de contrats d'assurance de rente ou d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (avec ou sans élément d'épargne important).
		65.12	Autres assurances	Cette classe comprend: - la fourniture de services d'assurance autres que sur la vie: <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurance accident et incendie</li> <li>• assurance maladie</li> <li>• assurance voyages</li> <li>• assurance biens</li> <li>• assurance automobile, assurance maritime, assurance aérienne, assurance transports</li> <li>• assurance contre les pertes financières et assurance responsabilité civile.</li> </ul>
<b>65.2</b>	<b>Réassurance</b>			

		65.20	Réassurance	Cette classe comprend les activités consistant à prendre à son compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs.
<b>65.3</b>	<b>Caisses de retraite</b>			
		65.30	Caisses de retraite	Cette classe comprend les entités juridiques (fonds, régimes et/ou programmes) organisées pour assurer le paiement des prestations de retraite exclusivement pour les salariés ou membres du répondant du régime. Elle comprend les régimes de pension avec prestations définies ainsi que les régimes individuels dans lesquels les prestations sont simplement déterminées par la cotisation de l'affilié. Cette classe comprend: - les régimes de prestations aux salariés - les fonds et régimes de pension - les régimes de retraite. Cette classe ne comprend pas: - la gestion des caisses de retraite - les régimes de sécurité sociale obligatoire.
<b>66.1</b>	<b>Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite</b>			
		66.11	Administration de marchés financiers	Cette classe comprend l'exploitation et la supervision de marchés financiers autrement que par des organismes publics, comme: - les bourses des contrats de marchandises - les bourses des contrats du marché à terme - les bourses des titres - les bourses des valeurs - les bourses des options sur actions ou marchandises
		66.12	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Cette classe comprend: - les opérations effectuées sur des marchés financiers pour le compte de tiers (le courtage en valeurs mobilières, par exemple) ainsi que les activités qui s'y rattachent - le courtage de titres - le courtage de contrats de marchandises - les activités des bureaux de change, etc. Cette classe ne comprend pas: - les opérations effectuées sur des marchés pour compte propre - la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers.

		66.19	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	Cette classe comprend les activités auxiliaires des activités de services financiers n.c.a.: - les activités de traitement et de règlement des transactions financières, y compris des transactions effectuées par carte de crédit - les services de conseils en placement - les activités des conseillers et courtiers en hypothèque. Cette classe comprend également: - les services d'investissement financier, de fiducie ou de garde pour le compte de tiers. Cette classe ne comprend pas: - les activités des agents et courtiers d'assurances - la gestion de fonds
<b>66.2</b>	<b>Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite</b>			
		66.21	Évaluation des risques et dommages	Cette classe comprend la prestation de services administratifs liés à l'assurance, tels que l'évaluation et le règlement des demandes d'indemnisation. Elle comprend: - l'évaluation des demandes d'indemnisation • liquidation de sinistres • analyse des risques • évaluation des risques et dommages • règlement d'avaries et de sinistres - le règlement des demandes d'indemnisation. Cette classe ne comprend pas: - l'évaluation de biens immobiliers - l'évaluation à d'autres fins - les activités d'enquêtes
		66.22	Activités des agents et courtiers d'assurances	Cette classe comprend: - les activités des agents et courtiers d'assurances (intermédiaires d'assurance) consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance.
		66.29	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	Cette classe comprend: - les activités entrant dans la gestion des assurances et des caisses de retraite ou qui lui sont étroitement liées (à l'exclusion de l'intermédiation financière, de la liquidation de sinistres et des activités des agents d'assurance): • administration des sauvetages • services actuariels Cette classe ne comprend pas: - les activités de sauvetage maritime.
<b>66.3</b>	<b>Gestion de fonds</b>			
		66.30	Gestion de fonds	Cette classe comprend les activités de gestion de portefeuilles et de fonds pour le compte de tiers (particuliers, entreprises et autres), telles que: - la gestion de fonds communs de placement - la gestion d'autres fonds de placement - la gestion de caisses de retraite.
			<i>Activités immobilières</i>	

**ACTIVITÉS  
IMMOBILIÈRES**

68.1			<b>Activités des marchands de biens immobiliers</b>	
		68.10	Activités des marchands de biens immobiliers	Cette classe comprend: - l'achat et la vente de biens immobiliers propres ou loués: • immeubles résidentiels et maisons d'habitation • immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition, les installations d'entreposage libre-service, les galeries et centres commerciaux • terres et terrains. Cette classe comprend également: - la création de lotissements, sans amélioration foncière Cette classe ne comprend pas: - la promotion immobilière à des fins de vente- la création de lotissements avec amélioration foncière.
68.2			<b>Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués</b>	
		68.21	Location de logements	Cette classe comprend: - la location d'appartements et de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire. Cette classe comprend également: - la promotion immobilière de logements en vue d'une exploitation propre - l'exploitation d'emplacements pour caravanes résidentielles. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation d'hôtels, d'hôtels à appartements, de maisons meublées, de camps, de parcs pour caravanes, foyers et d'autres lieux d'hébergement à usage non résidentiel ou destinés à des séjours de courte durée.
		68.29	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Cette classe comprend: - la location et l'exploitation d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, halls d'exposition, salles de conférence, de réception ou de réunion, installations d'entreposage en libre-service, etc.) - la location de terres et terrains, notamment à usage agricole. Cette classe comprend également: - la promotion immobilière d'autres biens immobiliers en vue d'une exploitation propre - l'exploitation d'emplacemet pour caravanes - la location de fonds de commerce - la location au mois ou à l'année de boxes ou de lieux de garage de véhicules. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation de parcs et emplacements de stationnement de véhicules pour une courte durée.
68.3			<b>Activités immobilières pour compte de tiers</b>	

		68.31	Agences immobilières	Cette classe comprend la prestation d'activités immobilières par des agences immobilières: - l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers - les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers - les activités des agents fiduciaires en immobilier. Cette classe ne comprend pas: - les activités juridiques.
		68.32	Administration de biens immobiliers	Cette classe comprend également: - le recouvrement des loyers. Cette classe ne comprend pas: - les activités juridiques - les services d'appui pour installations diverses (combinaison de services tels que le nettoyage intérieur courant, l'entretien et les réparations mineures, l'élimination des ordures, le gardiennage et la sécurité) - la gestion d'installations telles que les bases militaires, les prisons ou d'autres installations (à l'exclusion des installations informatiques).
		<b>69.1</b>	<b>Activités juridiques</b>	
		69.10	Activités juridiques	Cette classe comprend: - la représentation juridique d'une partie contre une partie adverse, que ce soit ou non devant des tribunaux ou d'autres organes judiciaires, par des membres du barreau ou sous leur contrôle: • conseil et représentation dans des affaires civiles • conseil et représentation dans des affaires pénales • conseil et représentation en relation avec des conflits du travail - le conseil et l'assistance juridique de nature générale, la rédaction de documents juridiques: • statuts, accords d'association ou documents analogues relatifs à la constitution de sociétés • brevets et droits d'auteurs • rédaction d'actes, de testaments, d'actes fiduciaires, etc. - les autres activités des notaires, des huissiers, des juges d'instruction et des arbitres. Cette classe ne comprend pas: - les activités des tribunaux
		<b>69.2</b>	<b>Activités comptables</b>	

		69.20	Activités comptables	Cette classe comprend: - l'enregistrement d'opérations commerciales pour les entreprises ou autres - l'établissement ou la vérification de comptes financiers - l'examen des comptes et la certification de leur exactitude - l'établissement de déclarations fiscales pour les particuliers et les entreprises - les activités de conseil et de représentation (autre que la représentation juridique), pour le compte de clients, devant l'administration fiscale. Cette classe ne comprend pas: - les activités de traitement et de tabulation des données - le conseil de gestion en matière de systèmes comptables, les procédures de contrôle budgétaire- le recouvrement de factures.
<b>70.1</b>	<b>Activités des sièges sociaux</b>			
		70.10	Activités des sièges sociaux	Cette classe comprend la supervision et la gestion d'autres unités de la même société ou entreprise, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de la société ou entreprise, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des unités rattachées. Cette classe comprend: - les activités des sièges sociaux - les activités des sièges administratifs centralisés - les activités des sièges d'entreprise - les activités des bureaux locaux et régionaux - les activités de gestion des filiales. Cette classe ne comprend pas: - les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion.
<b>70.2</b>	<b>Conseil de gestion</b>			
		70.21	Conseil en relations publiques et communication	Cette classe comprend le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, apportés aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication. Cette classe ne comprend pas: - les activités des agences de publicité et la régie publicitaire de médias - les études de marché et sondages

		70.22	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	<p>Cette classe comprend le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, telles que la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle, la reconfiguration de processus, la gestion du changement, la réduction des coûts et d'autres questions financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, les stratégies de rémunération et de retraite, la prévision de la production et la planification du contrôle. Ces services aux entreprises peuvent comprendre le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et aux services publics dans les domaines suivants: - la conception de méthodes ou procédures comptables, de programme de comptabilisation des dépenses, de procédures de contrôle budgétaire - le conseil et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc. Cette classe ne comprend pas: - la conception de logiciels informatiques pour systèmes comptables - le conseil et la représentation juridiques - les activités comptables- les activités de conseil en architecture et en ingénierie- les activités de conseil en environnement, agronomie, sécurité et domaines similaires - les activités de conseil en recherche et placement de cadres - les activités de conseil en éducation</p>
<b>71.1</b>	<b>Activités d'architecture et d'ingénierie</b>			
		71.11	Activités d'architecture	<p>Cette classe comprend: - les activités de conseil en matière d'architecture: • conception de bâtiments et établissement de plans • urbanisme et architecture paysagère. Cette classe ne comprend pas: - les activités des consultants en informatique- la décoration intérieure.</p>
		71.12	Activités d'ingénierie	<p>Cette classe comprend: - les activités de conseil en matière d'architecture: • conception de bâtiments et établissement de plans • urbanisme et architecture paysagère. Cette classe ne comprend pas: - les activités des consultants en informatique- la décoration intérieure</p>
<b>71.2</b>	<b>Activités de contrôle et analyses techniques</b>			

				71.20	Activités de contrôle et analyses techniques	<p>Cette classe comprend: - les activités d'ingénierie (c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie dans la conception de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes) et de conseil dans les domaines suivants: • machines, processus et sites industriels • projets comportant des activités ayant trait au génie civil, au génie hydraulique, à la technique du trafic • projets de gestion de l'eau • conception et réalisation de projets intéressant le génie électrique et électronique, le génie minier, le génie chimique, le génie mécanique, le génie industriel, l'ingénierie de systèmes, de techniques de sécurité - l'élaboration de projets faisant appel aux techniques de la climatisation, de la réfrigération, de l'assainissement et de la lutte contre la pollution, au génie acoustique, etc. - les études géophysiques, géologiques et sismiques - les activités de levé géodésique: • levé cadastral et délimitation • relevé hydrologique • levé souterrain • information cartographique et spatiale. Cette classe ne comprend pas: - les forages d'essai en rapport avec des opérations minières - le développement ou l'édition de logiciels associés - les activités des consultants en informatique - les activités de contrôle et analyses techniques - les activités de recherche et de développement liées à l'ingénierie - le design industriel - la photographie aérienne.</p>
<b>72.1</b>	<b>Recherche-développement en sciences physiques et naturelles</b>					

		72.11	Recherche-développement en biotechnologie	<p>Cette classe comprend la recherche et le développement expérimental en biotechnologie: - ADN/ARN: génomique, pharmacogénomique, sondes géniques, génie génétique, séquençage/synthèse/amplification de l'ADN/ARN, profilage de l'expression génétique et utilisation de la technologie antisens - protéines et autres molécules: séquençage/synthèse/ingénierie de protéines et peptides (y compris hormones à grandes molécules); amélioration des méthodes d'administration de médicaments à grandes molécules; protéomique, isolation et purification des protéines, signalisation, identification des récepteurs cellulaires - culture et ingénierie des cellules et tissus: culture de cellules/tissus, génie tissulaire (y compris structures d'échafaudage tissulaires et génie biomédical), fusion cellulaire, stimulants vaccinaux/immunitaires, manipulation embryonnaire - techniques biotechnologiques des procédés: fermentation au moyen de bioréacteurs, biotraitement, biolessivage, biopulpage, bioblanchiment, biodésulphuration, biorestauration, biofiltration et phytorestauration - vecteurs de gènes et d'ARN: thérapie génique, vecteurs viraux - bioinformatique: construction de bases de données sur les génomes, les séquences de protéines, modélisation de processus biologiques complexes, y compris biologie systémique - nanobiotechnologie: application des outils et procédés de nano/microfabrication pour construire des dispositifs permettant d'étudier les biosystèmes, avec des applications dans l'administration des médicaments, le diagnostic, etc.</p>
		72.19	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	<p>Cette classe comprend: - la recherche et le développement expérimental en sciences naturelles et ingénierie autres qu'en biotechnologie • recherche-développement en sciences naturelles • recherche-développement en ingénierie et technologie • recherche-développement en sciences médicales • recherche-développement en agronomie • recherche-développement interdisciplinaire, principalement en sciences naturelles et ingénierie</p>
		72.2	<b>Recherche-développement en sciences humaines et sociales</b>	

		72.20	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	Cette classe comprend: - la recherche-développement en sciences sociales - la recherche-développement en sciences humaines - la recherche-développement interdisciplinaire, principalement en sciences humaines et sociales. Cette classe ne comprend pas: - les études de marché
<b>73.1</b>	<b>Publicité</b>			
		73.11	Activités des agences de publicité	Cette classe comprend la prestation de toute une gamme de services (directement ou en les sous-traitant), notamment le conseil, la création publicitaire, la production de matériel publicitaire et l'achat de médias. Cette classe comprend: - la conception et la réalisation de campagnes publicitaires: • conception et diffusion de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et dans d'autres médias • conception et diffusion de publicités à l'extérieur, par exemple sur des panneaux, sur des vitrines, dans des magasins, sur des voitures et des autobus, etc. • publicité aérienne • distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires • création de stands et d'autres structures et sites d'affichage - la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs • promotion de produits • marketing dans les points de vente • publipostage • conseil en marketing. Cette classe ne comprend pas: - l'édition de matériel publicitaire - la réalisation de messages publicitaires pour la télévision et le cinéma - la réalisation de messages publicitaires pour la radio - les études de marché - la photographie publicitaire - l'organisation de salons professionnels et congrès- les services d'envoi de courrier
		73.12	Régie publicitaire de médias	Cette classe comprend: - la régie publicitaire de médias pour la vente ou la revente de temps d'antenne et d'espaces publicitaires. Cette classe ne comprend pas: - la vente de temps d'antenne ou d'espaces publicitaires directement par les propriétaires de ces temps ou espaces (éditeurs, etc.) - les activités de relations publiques
<b>73.2</b>	<b>Études de marché et sondages</b>			

		73.20	Études de marché et sondages	Cette classe comprend: - les études portant sur le potentiel commercial de biens et de services, leur reconnaissance, acceptation et connaissance par le public, ainsi que sur les habitudes d'achat des consommateurs aux fins de la promotion des ventes et de la mise au point de produits nouveaux; sont comprises également les analyses statistiques des résultats - les sondages d'opinion sur des questions politiques, économiques et sociales ainsi que l'analyse statistique des résultats
<b>74.1</b>	<b>Activités spécialisées de design</b>			
		74.10	Activités spécialisées de design	Cette classe comprend: - la création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles, les objets de décoration intérieure et autres articles de mode ainsi que pour les autres biens personnels ou domestiques - le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits, y compris le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien - les activités de concepteurs graphiques - la décoration d'intérieur. Cette classe ne comprend pas: - la conception et la programmation de pages web - la conception architecturale- les activités d'ingénierie, c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie dans la conception de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes
<b>74.2</b>	<b>Activités photographiques</b>			

		74.20	Activités photographiques	<p>Cette classe comprend: - la production photographique réalisée à titre commercial ou privé: • photographies d'identité, photographies de classe, de mariage, etc. • photographies publicitaires, d'édition, de mode, à des fins immobilières ou touristiques • photographie aérienne • réalisation de vidéos pour des événements: mariages, réunions, etc. - le traitement des films: • développement, tirage et agrandissement de photos ou de films réalisés par les clients • laboratoires de développement et tirage de photos et de films • boutiques photos avec développement en une heure (ne faisant pas partie d'un magasin vendant des appareils photographiques) • montage de diapositives • copie, restauration et retouche de photographies - activités de photojournalistes. Cette classe comprend également: - le microfilmage de documents. Cette classe ne comprend pas: - le traitement des films relevant de l'industrie du cinéma et de la télévision - l'information cartographique et spatiale - l'exploitation de photomaton fonctionnant avec des pièces (en libre-service)</p>
<b>74.3</b>	<b>Traduction et interprétation</b>			
		74.30	Traduction et interprétation	
<b>74.9</b>	<b>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.</b>			

			74.90	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	<p>Cette classe comprend des activités très diverses de services généralement fournis à des entreprises. Elle couvre les activités requérant des niveaux de compétences professionnelles, scientifiques et techniques plus avancées, mais ne comprend pas les fonctions administratives courantes et continues qui sont généralement de courte durée. Cette classe comprend: - l'intermédiation en fonds de commerce, c'est-à-dire l'organisation de l'achat ou de la vente de petits et moyens fonds de commerce, y compris de cabinets de professions libérales, à l'exclusion toutefois du courtage immobilier - le courtage de brevets (organisation de l'achat et de la vente de brevets) - les activités d'expertise autres que celles ayant trait à l'immobilier et à l'assurance (antiquités, bijoux, etc.) - la vérification de factures et l'information sur les tarifs de transport - les activités concernant les prévisions météorologiques - les services de conseil en sécurité - les services de conseil en agronomie - les services de conseil en environnement - les autres services de conseil technique - les activités des consultants autres que les consultants en architecture, ingénierie et gestion - les activités des experts-métreurs. Cette classe comprend également: - les activités exercées par des agents ou des agences pour le compte de particuliers et consistant habituellement à leur obtenir un engagement dans des films, des productions théâtrales, d'autres spectacles ou des manifestations sportives et à placer des livres, des pièces de théâtre, des œuvres d'art, des photos, etc., chez des éditeurs, des producteurs, etc. Cette classe ne comprend pas: - le commerce de gros de véhicules automobiles d'occasion par vente aux enchères - les activités de vente aux enchères en ligne (commerce de détail) - les activités des centres de vente aux enchères (commerce de détail) - les activités des courtiers en immobilier - les activités de tenue de</p>
<b>75.0</b>	<b>Activités vétérinaires</b>				

		75.00	Activités vétérinaires	<p>Cette classe comprend: - les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme - les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de compagnie Ces activités sont exercées par des vétérinaires qualifiés dans des cliniques vétérinaires, lors de la visite de fermes, de chenils ou d'asiles pour animaux, dans les salles de consultation ou d'opération des vétérinaires ou dans d'autres lieux. Cette classe comprend également: - les activités des assistants vétérinaires ou d'autres types de personnel vétérinaire auxiliaire - les activités clinico-pathologiques et les autres activités de diagnostic portant sur des animaux - les activités des ambulances pour animaux. Cette classe ne comprend pas: - les activités de prise en pension d'animaux de ferme sans soins de santé - la tonte d'ovins - les services de comparaison du rendement des troupeaux, de conduite de troupeaux, de paissance, de castration de volailles - les activités en rapport avec l'insémination artificielle - les activités de prise en pension d'animaux de compagnie sans soins de santé.</p>
<b>77.1</b>	<b>Location et location-bail de véhicules automobiles</b>			
		77.11	Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	<p>Cette classe comprend: - la location et la location-bail des types de véhicules suivants: • voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes). Cette classe ne comprend pas: - la location ou la location-bail de voitures ou de véhicules automobiles légers avec chauffeur</p>
		77.12	Location et location-bail de camions	<p>Cette classe comprend: - la location et la location-bail des types de véhicules suivants: • camions, remorques utilitaires et véhicules automobiles lourds (dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes) • véhicules de loisirs. Cette classe ne comprend pas: - la location ou la location-bail de véhicules utilitaires lourds ou de camions avec chauffeur.</p>
<b>77.2</b>	<b>Location et location-bail de biens personnels et domestiques</b>			

		77.21	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Cette classe comprend la location d'articles de loisirs et de sport: - les bateaux de plaisance, canots et voiliers - les cycles - les chaises longues et parasols de plage - d'autres articles de sport - les skis. Cette classe ne comprend pas: - la location de bateaux de plaisance et voiliers avec équipage- la location de vidéocassettes et de DVD - la location d'autres biens personnels et domestiques n.c.a. - la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives
		77.22	Location de vidéocassettes et disques vidéo	Cette classe comprend: - la location de vidéocassettes, disques, CD, DVD, etc.
		77.29	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	Cette classe comprend: - la location de tous types d'articles personnels ou domestiques à des ménages ou à des entreprises (à l'exclusion d'articles de loisirs et de sport): • textiles, articles d'habillement et chaussures • meubles, articles de poterie et de verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers • articles de bijouterie, instruments de musique, accessoires et costumes de scène • livres, journaux et magazines • machines et équipements utilisés par des amateurs ou dans le cadre d'un loisir (machines pour le bricolage, par exemple) • fleurs et plantes • équipements électroniques pour usage domestique .Cette classe ne comprend pas: - la location de voitures, camions, remorques et véhicules de loisirs sans chauffeur - la location d'articles de loisirs et de sport - la location de vidéocassettes et de DVD - la location de mobilier de bureau- la location de motos et de caravanes sans chauffeur- la location, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires.
<b>77.3</b>	<b>Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens</b>			
		77.31	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	Cette classe comprend: - la location et la location-bail de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, sans opérateur: • location des biens (par exemple, tracteurs agricoles, etc.). Cette classe ne comprend pas: - la location de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, avec opérateur.

		77.32	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	Cette classe comprend: - la location et la location-bail de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil, sans opérateur: • camions-grues • échafaudages et plates-formes de travail, sans montage ni démontage .Cette classe ne comprend pas: - la location de machines ou de matériels de construction et de génie civil, avec opérateur.
		77.33	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	Cette classe comprend: - la location et la location-bail de machines et équipements de bureau, sans opérateur: • ordinateurs et équipements périphériques • duplicateurs, machines à écrire et machines de traitement de textes • machines et matériels comptables: caisses enregistreuses, calculateurs électroniques, etc. • mobilier de bureau
		77.34	Location et location-bail de matériels de transport par eau	Cette classe comprend: - la location et la location-bail de matériels de transport maritime et fluvial, sans équipage: • bateaux et navires commerciaux. Cette classe ne comprend pas: - la location de matériels de transport maritime et fluvial, avec opérateur - la location de bateaux de plaisance
		77.35	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Cette classe comprend: - la location et la location-bail de matériels de transport aérien, sans pilote: • avions • ballons à air chaud. Cette classe ne comprend pas: - la location de matériels de transport aérien, avec pilote.

<b>69 Activités juridiques et comptables 70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion 71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques 72 Recherche développement scientifique 73 Publicité et études de</b>			77.39	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	Cette classe comprend: - la location et la location-bail, sans opérateur, de machines et équipements divers généralement utilisés comme biens d'équipement par les entreprises: • moteurs et turbines • machines-outils • équipement pour exploitation minière et pétrolière • matériels de radiodiffusion, de télévision et de communication à usage professionnel • équipement pour la production cinématographique • matériels de mesure et de contrôle • autres machines et matériels à usage scientifique, commercial et industriel - la location et la location-bail de matériels de transport terrestre (autres que les véhicules automobiles), sans chauffeur: • motocycles, caravanes et autocaravanes ("campers"), etc. • véhicules de chemin de fer. Cette classe comprend également: - la location de conteneurs pour le logement ou le bureau - la location d'animaux (par exemple: troupeaux, chevaux de course) - la location de conteneurs - la location de palettes. Cette classe ne comprend pas: - la location de cycles- la location de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture - la location de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil - la location de machines et équipements de bureau, y compris les ordinateurs.
	77.4	<b>Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright</b>			

<b>marché 74</b> <b>Autres activités</b> <b>spécialisées,</b> <b>scientifiques et</b> <b>techniques 75</b> <b>Activités</b> <b>vétérinaires 77</b> <b>Activités de</b> <b>location et</b> <b>location bail 78</b> <b>Activités liées à</b> <b>l'emploi 80</b> <b>Enquêtes et</b> <b>sécurité 81</b> <b>Services relatifs</b> <b>aux bâtiments</b> <b>et</b> <b>aménagement</b> <b>paysager 82</b> <b>Activités</b> <b>administratives</b> <b>et autres</b> <b>activités de</b> <b>soutien aux</b> <b>entreprises 85</b> <b>Enseignement</b>	<b>ACTIVITÉS</b> <b>SPÉCIALISÉES,</b> <b>SCIENTIFIQUE</b> <b>S ET</b> <b>TECHNIQUES</b>				<p>Cette classe comprend les activités consistant à autoriser des tiers à utiliser des produits liés à la propriété intellectuelle et des produits similaires, pour lesquels des redevances ou des droits de licence sont versés au propriétaire. La location-bail de ces produits peut prendre différentes formes, comme l'autorisation de reproduction, l'utilisation dans des processus ou produits ultérieurs, l'exploitation d'une entreprise dans le cadre d'une franchise, etc. Les propriétaires actuels peuvent ou non avoir créé ces produits. Cette classe comprend: - la location-bail de produits liés à la propriété intellectuelle (à l'exclusion des œuvres protégées par le droit d'auteur telles que les livres ou les logiciels) - la perception de redevances ou de droits de licence pour l'utilisation de: • entités brevetées • marques déposées ou marques de service • marques • prospection minière et évaluation • accords de franchise. Cette classe ne comprend pas: - l'acquisition de droits et l'édition - la production, reproduction et distribution d'œuvres protégées par le droit d'auteur (livres, logiciels, films) - la location-bail de biens immobiliers- la location-bail d'actifs corporels.</p>	
		78.1	Activités des agences de placement de main-d'œuvre			
				78.10	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	<p>Cette classe comprend les activités consistant à lister les postes vacants et à orienter ou placer les candidats à l'emploi, les personnes orientées ou placées n'étant pas des salariés des agences de placement. Cette classe comprend: - la recherche, la sélection, l'orientation et le placement de personnel, y compris les activités de recherche et de placement de cadres - les activités des agences et bureaux de casting, telles que les agences de distribution de rôles - les activités des agences de placement de main-d'œuvre en ligne. Cette classe ne comprend pas: - les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires</p>
		78.2	Activités des agences de travail temporaire			

		78.20	Activités des agences de travail temporaire	Cette classe comprend les activités consistant à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de remplacer temporairement ou de compléter la main-d'œuvre du client, les personnes placées étant salariées par l'agence de travail temporaire. Les agences rangées dans cette classe n'assurent toutefois pas la supervision directe de leurs salariés sur les lieux de travail du client.
<b>78.3</b>	<b>Autre mise à disposition de ressources humaines</b>			
		78.30	Autre mise à disposition de ressources humaines	Cette classe comprend les activités consistant à fournir des ressources humaines au client. Les unités classées ici sont l'employeur officiel des salariés pour les questions de paie, d'impôts, ainsi qu'en matière fiscale et de ressources humaines, mais ne sont pas responsables de la direction et de la supervision des salariés. La fourniture de ressources humaines a généralement lieu pour une longue durée ou sur une base permanente et les unités classées ici sont spécialisés dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines. Cette classe ne comprend pas: - la prestation de fonctions liées aux ressources humaines, associée à la supervision ou à la gestion de l'entreprise - la fourniture de travailleurs en vue de remplacer temporairement ou de compléter la main-d'œuvre du client.
<b>80.1</b>	<b>Activités de sécurité privée</b>			
		80.10	Activités de sécurité privée	Cette classe comprend la prestation d'un ou de plusieurs des services suivants: les services de garde et de patrouille et les services de ramassage et de livraison d'argent, de reçus ou d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens pendant le transport. Cette classe comprend: - les services de voitures blindées - les services de gardes du corps - les services de détecteurs de mensonges - les services de dactyloscopie - les services d'agents de sécurité - le déchetage d'informations sur tout support à des fins de sécurité. Cette classe ne comprend pas: - la police
<b>80.2</b>	<b>Activités liées aux systèmes de sécurité</b>			

		80.20	Activités liées aux systèmes de sécurité	<p>Cette classe comprend: - la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme antivol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance - l'installation, la réparation, la réfection et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance Les entreprises effectuant ces activités peuvent également vendre ces systèmes de sécurité, dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, coffres-forts et chambres fortes. Cette classe ne comprend pas: - l'installation de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques, sans leur surveillance ultérieure - la vente au détail de systèmes électriques de sécurité, dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, coffres-forts et chambres fortes en magasin spécialisé, sans services de surveillance, d'installation ou de maintenance - les consultants en sécurité - la police - les services de duplication de clés</p>
<b>80.3</b>	<b>Activités d'enquête</b>			
		80.30	Activités d'enquête	<p>Cette classe comprend: - les services d'enquêtes et de détectives - les activités de tous les détectives privés, quels que soient le type de client et le but de l'enquête</p>
<b>81.1</b>	<b>Activités combinées de soutien lié aux bâtiments</b>			

		81.10	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	<p>Cette classe comprend la prestation d'une combinaison de services de soutien dans les installations du client. Ces services comprennent le nettoyage intérieur courant, l'entretien, l'élimination des ordures, le gardiennage et la sécurité, la distribution du courrier, la blanchisserie et des services annexes destinés à soutenir les opérations au sein des installations. Ces activités de soutien sont effectuées par du personnel qui n'intervient pas dans les activités essentielles du client ou n'est pas chargé de celles-ci. Cette classe ne comprend pas: - la prestation d'un seul des services (nettoyage intérieur courant, par exemple) ou d'une seule fonction de soutien (chauffage, par exemple), voir la classe correspondante en fonction du service fourni - la mise à disposition de personnel d'encadrement et d'exploitation pour assurer le fonctionnement complet de l'établissement du client, comme un hôtel, un restaurant, une mine ou un hôpital, voir la classe de l'unité exploitée - la prestation de services de gestion et d'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client- la gestion d'établissements correctionnels pour le compte de tiers.</p>
<b>81.2</b>	<b>Activités de nettoyage</b>			
		81.21	Nettoyage courant des bâtiments	<p>Cette classe comprend: - les activités de nettoyage courant (non spécialisé) de tous types de bâtiments tels que: • les bureaux • les maisons ou appartements • les usines • les magasins • les institutions - les activités de nettoyage courant (non spécialisé) de locaux d'institutions, les autres locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements Ces activités comprennent principalement le nettoyage intérieur, même si elles peuvent inclure le nettoyage des espaces extérieurs associés tels que les vitres ou les couloirs. Cette classe ne comprend pas: - les activités de nettoyage spécialisé, telles que le nettoyage des vitres, le ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées.</p>

			81.22	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Cette classe comprend: - le nettoyage extérieur de bâtiments de tous types, y compris les bureaux, les usines, les magasins, les locaux d'institutions, les autres locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements - les activités de nettoyage spécialisé de bâtiments, telles que le nettoyage des vitres, le ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées - le nettoyage de machines industrielles - les autres activités de nettoyage des bâtiments et de nettoyage industriel n.c.a. Cette classe ne comprend pas: - le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues concernant les parties extérieures des bâtiments.
			81.29	Autres activités de nettoyage	Cette classe comprend: - les activités de nettoyage et d'entretien des piscines - le nettoyage des trains, des autobus, des avions, etc. - le nettoyage de l'intérieur de citernes de transport par route ou par mer - les activités de désinfection et de destruction de parasites - le nettoyage de bouteilles - le balayage des chaussées et le déblaiement de la neige et de la glace - les autres activités de nettoyage n.c.a. Cette classe ne comprend pas: - la protection phytosanitaire dans l'agriculture - le nettoyage des véhicules automobiles et les stations de lavage.
		<b>81.3</b>	<b>Services d'aménagement paysager</b>		

		81.30	Services d'aménagement paysager	<p>Cette classe comprend: - la plantation, les soins et l'entretien de: - parcs et jardins pour: • bâtiments d'habitation privés et publics • bâtiments publics et semi-publics (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, églises, etc.) • terrains municipaux (parcs, espaces verts, cimetières, etc.) • verdure bordant les voies de communication (axes routiers, voies ferroviaires, berges, ports) • bâtiments industriels et commerciaux - verdure pour: • bâtiments (jardins de toit, verdure de façade, jardins intérieurs, etc.) • terrains de sport (terrains de football, parcours de golf, etc.), terrains de jeu, pelouses pour bains de soleil et autres parcs récréatifs • eaux stagnantes et courantes (bassins, marécages, étangs, piscines, fossés, cours d'eau, installations d'épandage) - les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement. Cette classe ne comprend pas: - la production commerciale et la plantation à des fins de production commerciale de plantes et arbres - les pépinières et pépinières forestières - le maintien en bonnes conditions environnementales de terrains pour l'agriculture - les activités de construction à des fins d'aménagement paysager - les activités de conception et d'architecture paysagère</p>
<b>82.1</b>	<b>Activités administratives</b>			
		82.11	Services administratifs combinés de bureau	<p>Cette classe comprend la prestation d'une combinaison de services administratifs de bureau quotidiens, comme la réception, la planification financière, la facturation et la tenue de livres, les activités liées au personnel, les services de courrier, etc., pour le compte de tiers. Cette classe ne comprend pas: - la prestation d'une seule partie donnée de ces activités, voir la classe en fonction de cette activité - la fourniture de personnel sans supervision.</p>

		82.19	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	<p>Cette classe comprend diverses activités de photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Les activités de photocopie/impression de documents rangées dans cette classe concernent uniquement des activités d'impression en petit tirage. Cette classe comprend: - la préparation de documents - la révision ou la correction de documents - la frappe et le traitement de texte - les services de secrétariat de soutien - la transcription de documents et d'autres services de secrétariat - la rédaction de lettres et de curriculum vitae - la location de boîtes aux lettres et d'autres services postaux et de courrier, tels que le tri préalable, l'adressage, etc. (à l'exclusion du publipostage) - la photocopie - la duplication - le tirage de plans - d'autres services de reproduction de documents n'offrant pas de services d'impression (impression offset, impressionminute, impression numérique, services de prépresse). Cette classe ne comprend pas: - l'impression de documents (impression offset, impression-minute, etc.) - les activités de prépresse - le publipostage - les services de sténographie spécialisés, tels que la transcription des délibérations des tribunaux - les services de sténographes publics.</p>
<b>82.2</b>	<b>Activités de centres d'appels</b>			
		82.20	Activités de centres d'appels	<p>Cette classe comprend: - les activités des centres d'appels entrants: la réception d'appels venant de clients par des opérateurs humains, des systèmes de répartition automatique des appels, d'intégration du téléphone à l'ordinateur, de réponse vocale interactive ou des méthodes similaires pour prendre des commandes, donner des informations sur un produit, traiter les demandes d'assistance ou les réclamations des clients - les activités des centres d'appels sortants: utilisation de méthodes analogues pour vendre des biens ou des services à des clients potentiels, réaliser des études de marché ou des sondages et effectuer des activités similaires pour des clients.</p>
<b>82.3</b>	<b>Organisation de salons professionnels et congrès</b>			

		82.30	Organisation de salons professionnels et congrès	Cette classe comprend l'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que des salons et foires commerciales, des congrès, des conférences et des réunions, incluant ou non la gestion et la mise à disposition du personnel pour exploiter les installations ou ces événements ont lieu.
<b>82.9</b>	<b>Activités de soutien aux entreprises n.c.a.</b>			
		82.91	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	Cette classe comprend: - le recouvrement de créances et le versement des paiements perçus aux clients, comme les services de recouvrement de factures ou de créances - les activités consistant à rassembler des renseignements, tels que les antécédents de crédit et d'emploi de particuliers ou les antécédents de crédit d'entreprises, et à fournir ces informations aux institutions financières, aux détaillants et à des tiers qui doivent évaluer la solvabilité de ces personnes ou entreprises.
		82.92	Activités de conditionnement	Cette classe comprend: - les activités de conditionnement, pour le compte de tiers, faisant appel ou non à des procédés automatiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en bouteilles de liquides divers, même alimentaires</li> <li>• emballage d'articles divers (mise sous blister, sous pellicules rétractables, etc.)</li> <li>• conditionnement de sécurité de préparations pharmaceutiques</li> <li>• étiquetage, estampillage et impression</li> <li>• emballage de colis et de paquets-cadeaux.</li> </ul> Cette classe ne comprend pas: - la production de boissons rafraîchissantes et d'eaux minérales - les activités de conditionnement annexes des transports.

		82.99	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	<p>Cette classe comprend: - la production de comptes rendus textuels ou d'enregistrements sténographiques des délibérations des tribunaux et la transcription ultérieure du matériel enregistré, telles que: • services de transcription des délibérations des tribunaux ou de transcription sténographique • services de sténographes publics - les services de sous-titrage codé en temps réel (simultané) d'émissions de télévision en direct, de réunions ou de conférences - les services de codage par codes-barres pour les adresses - les services d'impression de codes-barres - les services de collectes de fonds, pour le compte de tiers - les services de reprise de possession - les services de collecte des pièces de parcmètres - les activités des commissaires-priseurs indépendants - l'administration des programmes de fidélisation - les autres activités de soutien généralement fournies aux entreprises non classées ailleurs. Cette classe ne comprend pas: - les services de transcription de documents- la fourniture de services de sous-titrage.</p>
<b>85.1</b>	<b>Enseignement pré-primaire</b>			
		85.10	Enseignement pré-primaire	<p>Cette classe comprend: - l'enseignement pré-scolaire (enseignement antérieur au premier degré). L'éducation pré-primaire est définie comme la première étape de l'instruction organisée et vise essentiellement à préparer les très jeunes enfants à un environnement scolaire, c'est-à-dire à ménager une transition entre la maison et l'école. Cette classe ne comprend pas: - les activités de garderies d'enfants .</p>
<b>85.2</b>	<b>Enseignement primaire</b>			

		85.20	Enseignement primaire	<p>Cette classe comprend l'enseignement primaire: cours de matières scolaires et travaux associés donnant aux élèves un enseignement de base solide en lecture, écriture et mathématiques et une compréhension élémentaire d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique. Cet enseignement est généralement dispensé à des enfants, les programmes d'alphabétisation au sein ou en dehors du système scolaire, dont le contenu est comparable aux programmes de l'enseignement primaire, mais qui sont destinés à des personnes considérées comme trop âgées pour entrer dans des écoles élémentaires, y sont toutefois également inclus (programmes d'alphabétisation pour adultes, par exemple). Cette classe ne comprend pas: - l'enseignement pour adultes- les activités de garderies d'enfants (de jour), y compris les garderies périscolaires.</p>
<b>85.3</b>	<b>Enseignement secondaire</b>			
		85.31	Enseignement secondaire (collège - 1er cycle)	<p>Cette classe comprend: - le premier cycle de l'enseignement secondaire général, correspondant plus ou moins à la période couverte par l'obligation scolaire</p>
		85.32	Enseignement secondaire (lycée - 2ème cycle)	<p>Cette classe comprend: - le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, donnant, en principe, accès à l'enseignement supérieur</p>

		85.33	Enseignement secondaire technique ou professionnel	<p>Cette classe comprend l'enseignement comportant généralement une spécialisation par matière, qui associe des connaissances de base théoriques et des qualifications pratiques axées sur un emploi existant ou futur. La formation peut avoir pour objet de préparer l'élève à un large éventail d'emplois dans un secteur déterminé ou à un emploi bien précis. Cette classe comprend: - l'enseignement technique et professionnel au-dessous du niveau de l'enseignement supérieur. Cette classe comprend également: - la formation des guides touristiques - la formation des chefs cuisiniers, hôteliers et restaurateurs - les écoles d'esthétique et de coiffure - la formation à la réparation informatique - les écoles de conduite pour chauffeurs professionnels de camions, autobus, autocars, etc., et les écoles de conduite destinées à des pilotes professionnels. Cette classe ne comprend pas: - l'enseignement supérieur technique ou professionnel - les cours d'arts du spectacle vivant à des fins récréatives, de loisirs ou de développement personnel - les écoles de conduite automobile non destinées à des chauffeurs professionnels - la formation professionnelle entrant dans le cadre d'activités d'action sociale sans hébergement.</p>
<b>85.4</b>	<b>Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur</b>			
		85.41	Enseignement post-secondaire non supérieur	<p>Cette classe comprend l'enseignement post-secondaire qui ne peut pas être considéré comme relevant de l'enseignement supérieur. Il s'agit, par exemple, de cours d'enseignement post-secondaire supplémentaires destinés à préparer les élèves à l'enseignement supérieur ou à l'enseignement post-secondaire non supérieur professionnel.</p>
		85.42	Enseignement supérieur	<p>Cette classe comprend: - les premier, deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur. Cette classe comprend également: - les écoles d'arts du spectacle vivant dispensant un enseignement supérieur</p>
<b>85.5</b>	<b>Autres activités d'enseignement</b>			

				85.51	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	<p>Cette classe comprend la formation dans des activités athlétiques donnée à des groupes ou des individuels par des camps ou des écoles. Les écoles de formation sportive de jour et celles offrant un hébergement sont également incluses. Cette classe ne comprend pas la formation sportive donnée dans les écoles et universités. La formation peut être dispensée dans diverses structures telles que les installations de formation de l'unité ou du client, des établissements d'enseignement ou par d'autres moyens. La formation relevant de cette classe est formellement organisée.</p> <p>Cette classe comprend: - la formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.) - les camps offrant une formation sportive - les cours de gymnastique - les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles - les cours de natation - les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels - les cours d'arts martiaux - les cours de jeux de cartes (comme le bridge) - les cours de yoga. Cette classe ne comprend pas: - l'enseignement culturel.</p> <p>Cette classe comprend: - la formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.) - les camps offrant une formation sportive - les cours de gymnastique - les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles - les cours de natation - les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels - les cours d'arts martiaux - les cours de jeux de cartes (comme le bridge) - les cours de yoga Cette classe ne comprend pas: - l'enseignement culturel</p>
				85.52	Enseignement culturel	<p>Cette classe comprend la formation en arts, théâtre et musique. Les structures dispensant ce type de formation peuvent être appelées "écoles", "ateliers", "classes", etc. Elles offrent des cours formellement organisés, principalement à des fins récréatives, de loisirs ou de développement personnel, mais ces cours ne débouchent pas sur un diplôme professionnel. Cette classe comprend: - les professeurs de piano et les autres cours de musique - les cours d'art - les cours et ateliers de danse - les écoles de théâtre (à l'exclusion des établissements universitaires) - les écoles de beaux-arts (à l'exclusion des établissements universitaires) - les écoles d'arts du spectacle vivant (à l'exclusion des établissements universitaires) - les écoles de photographies (à l'exclusion des établissements commerciaux). Cette classe ne comprend pas: - les cours de langues étrangères</p>

		85.53	Enseignement de la conduite	Cette classe comprend également: - les écoles de vol, voile, navigation ne délivrant pas de certificats ou de permis commerciaux. Cette classe ne comprend pas: - les écoles de conduite destinées à des chauffeurs professionnels.
		85.59	Enseignements divers	Cette classe comprend: - les activités éducatives ne pouvant pas être classées par niveau - le tutorat universitaire - les centres de formation offrant des cours de rattrapage - les cours de révision en vue d'examens professionnels - les cours de langues et de compétences conversationnelles - la formation informatique - l'instruction religieuse Cette classe comprend également: - la formation des maîtres nageurs - la formation à la survie - la formation à l'art oratoire - la formation à la lecture rapide. Cette classe ne comprend pas: - les programmes d'alphabétisation pour adultes - l'enseignement secondaire général - l'enseignement secondaire technique ou professionnel - l'enseignement supérieur.
<b>85.6</b>	<b>Activités de soutien à l'enseignement</b>			
		85.60	Activités de soutien à l'enseignement	Cette classe comprend: - les activités non pédagogiques de soutien aux processus ou systèmes éducatifs: • le conseil dans le domaine éducatif • les activités de conseil en orientation scolaire • les activités d'évaluation des tests de connaissances • les activités de tests de connaissances • l'organisation de programmes d'échanges d'étudiants. Cette classe ne comprend pas: - la recherche et le développement expérimental en sciences humaines et sociales.
<b>86.1</b>	<b>Activités hospitalières</b>			

		86.10	Activités hospitalières	<p>Cette classe comprend: - les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, c'est-à-dire les activités médicales de diagnostic et de soins des hôpitaux généraux (hôpitaux locaux et régionaux, hôpitaux des associations sans but lucratif, hôpitaux universitaires, militaires ou pénitentiaires) et des hôpitaux spécialisés (hôpitaux psychiatriques et de désintoxication, hôpitaux traitant des maladies infectieuses, maternités, sanatoriums spécialisés).</p> <p>Ces activités concernent principalement des patients hospitalisés, sont exercées sous la surveillance directe de médecins et comprennent: • les services du personnel médical et paramédical • les services des laboratoires et installations techniques, y compris les services de radiologie et d'anesthésie, • les services d'urgences • les services des salles d'opération, les services de pharmacie, de restauration et les autres services hospitaliers • les services des centres de planning familial assurant des actes médicaux tels que la stérilisation ou l'interruption de grossesse, avec hébergement.</p> <p>Cette classe ne comprend pas: - les essais de laboratoire et inspections de tous les types de matériaux et produits, à l'exclusion des produits médicaux - les activités vétérinaires - les soins médicaux dispensés au personnel militaire en campagne - les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (dentisterie, endodontique et dentisterie pédiatrique, pathologie orale, activités d'orthodontie) - les services des médecins consultants privés à des personnes hospitalisées - les essais des laboratoires d'analyses médicales - les activités de transport en ambulance.</p>
<b>86.2</b>	<b>Activité des médecins et des dentistes</b>			
		86.21	Activité des médecins généralistes	<p>Cette classe comprend: - les consultations données et les soins dispensés dans le domaine de la médecine générale par les médecins généralistes. Cette classe ne comprend pas: - les activités de soins hospitaliers - les activités paramédicales comme celles des sages-femmes, des infirmières et des physiothérapeutes.</p>

		86.22	Activité des médecins spécialistes	Cette classe comprend: - les consultations données et les soins dispensés dans le domaine de la médecine spécialisée par les médecins spécialistes et les chirurgiens. Cette classe comprend également: - les services des centres de planning familial assurant des actes médicaux tels que la stérilisation ou l'interruption de grossesse, sans hébergement. Cette classe ne comprend pas: - les activités de soins hospitaliers - les activités des sages-femmes, des physiothérapeutes et autres praticiens paramédicaux.
		86.23	Pratique dentaire	Cette classe comprend: - les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (dentisterie, endodontique et dentisterie pédiatrique, pathologie orale) - les activités d'orthodontie. Cette classe comprend également: - les activités de pratique dentaire en salles d'opération. Cette classe ne comprend pas: - la fabrication de dents artificielles, de dentiers et de prothèses par des laboratoires dentaires - les activités de soins hospitaliers - les activités du personnel paramédical dans le domaine des soins dentaires, tels que les hygiénistes dentaires.
<b>86.9</b>	<b>Autres activités pour la santé humaine</b>			
		86.91	Laboratoires d'analyses médicales	Cette classe comprend: - les activités des laboratoires d'analyses médicales (sang, urine, etc.). Cette classe comprend également: - les services des laboratoires de radiologie et autres centres d'imagerie diagnostique (sans interprétation). Cette classe ne comprend pas: - la fabrication de dents artificielles, de dentiers et de prothèses par des laboratoires dentaires- les activités de laboratoires d'analyses non médicales- les activités de contrôle dans le domaine de l'hygiène alimentaire - l'analyse et l'interprétation d'images médicales.
		86.92	Ambulances	Cette classe comprend: - le transport par ambulance de patients par tout mode de transport, y compris l'avion. Ces services sont souvent fournis à l'occasion d'une urgence médicale. Cette classe comprend également: - les activités des ambulances de réanimation. Cette classe ne comprend pas: - le transfert de patients, sans équipement d'intervention, ni personnel médical - l'activité de bloc opératoire mobiles

86 Activités pour la santé humaine  
87 Hébergement médico-social et

**SANTÉ  
HUMAINE ET  
ACTION**

		86.93	Activités des auxiliaires médicaux	<p>Cette classe comprend: - les activités exercés individuellement ou en groupe par les infirmiers, sages femme, kinésithérapeute, physiothérapeutes, orthophoniste, audioprothésiste, orthoptiste, et des autres praticiens travaillant dans les domaines de l'optométrie, de l'hydrothérapie, des massages médicaux, de la praxithérapie, de la Pédicurie-Podologie, de l'homéopathie, de la chiropraxie, etc.</p> <p>Cette classe comprend également: - les activités de psychothérapeutes et de psychanaliste - les activités du personnel paramédical dans le domaine des soins dentaires, tels que les hygiénistes dentaires. Cette classe ne comprend pas: - les soins hors d'un cadre réglementé - les activités de pédicures et manucures - les activités des établissements thermaux et de thalassothérapie.</p>
		86.99	Autres activités pour la santé humaine	<p>Cette classe comprend: - les activités pour la santé humaine non répertoriées dans les classes précédentes, éventuellement exercées hors d'un cadre réglementé (acupuncteur, chiropracteurs, guérisseurs, rebouteux, etc.) les activités des banques de sang, des banques de sperme, des banques d'organes aux fins de transplantation, etc. - les lactariums. Cette classe ne comprend pas : - la transformation du sang et la fabrication de sérums thérapeutiques et autres constituants du sang.</p>
<b>87.1</b>	<b>Hébergement médicalisé</b>			
		87.10	Hébergement médicalisé	<p>Cette classe comprend: - les activités des: • résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers • maisons de convalescence • maisons de repos dispensant des soins infirmiers • établissements de soins infirmiers • maisons de soins. Cette classe ne comprend pas: - les services à domicile fournis par des professionnels de santé - les activités des résidences pour personnes âgées sans soins infirmiers ou dispensant des soins infirmiers minimaux - les activités d'action sociale avec hébergement, telles que les orphelinats, les foyers et résidences pour enfants, les foyers d'accueil temporaire pour sans-abri.</p>
<b>87.2</b>	<b>Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes</b>			

social 88 Action sociale sans hébergement	ACTION SOCIALE		87.20	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes	Cette classe comprend les soins résidentiels (à l'exclusion des services hospitaliers accrédités) dispensés aux personnes souffrant d'une déficience mentale, d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie. Les établissements concernés procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseil, ainsi que certains soins de santé. Cette classe comprend: - les activités des: • établissements pour alcooliques et toxicomanes • maisons de convalescence psychiatrique • foyers résidentiels de groupe pour les personnes présentant des troubles affectifs • établissements pour déficients mentaux • foyers de transition spécialisés en santé mentale Cette classe comprend également: - les soins résidentiels et le traitement prodigués aux patients souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie. Cette classe ne comprend pas: - les hôpitaux psychiatriques - les activités d'action sociale avec hébergement, telles que les foyers d'accueil temporaire pour sans-abri.	
		87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques			
				87.30	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	Cette classe comprend les services de soins résidentiels et personnels dispensés aux personnes âgées et handicapées qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes et/ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome. Les soins comprennent généralement l'hébergement, la nourriture, la surveillance et l'aide dans les activités quotidiennes de la vie, telles que les travaux domestiques. Dans certains cas, ces établissements procurent des services infirmiers professionnels aux résidents dans des installations distinctes. Cette classe comprend: - les activités des: • installations d'aide à la vie autonome • centres d'hébergement de soins de longue durée • résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers minimaux • maisons de repos ne dispensant pas de soins infirmiers. Cette classe ne comprend pas: - les résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers - les activités d'action sociale avec hébergement, dans lesquelles les soins médicaux ou l'enseignement ne jouent pas un rôle prédominant.
		87.9	Autres activités d'hébergement social			

			87.90	Autres activités d'hébergement social	<p>Cette classe comprend les services de soins résidentiels et personnels dispensés aux personnes, autres que les personnes âgées et handicapées, qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome. Cette classe comprend: - les activités exercées 24 heures sur 24 et visant à fournir une assistance sociale aux enfants et à des catégories particulières de personnes dont l'autonomie est limitée, sans toutefois que les soins médicaux, l'enseignement ou la formation jouent un rôle prédominant: • orphelinats • foyers et résidences pour enfants • foyers d'accueil temporaire pour sans-abri • établissements s'occupant des mères célibataires et de leurs enfants. Ces activités peuvent être effectuées par des services publics ou des organismes privés. Cette classe comprend également: - les activités des: • maisons de transition pour personnes ayant des problèmes sociaux ou personnels • maisons de transition pour délinquants • établissements correctionnels pour jeunes. Cette classe ne comprend pas: - le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire - les activités des établissements de soins infirmiers - les activités de soins résidentiels pour personnes âgées et pour handicapés - les activités d'adoption - la fourniture, aux victimes de catastrophes, de lieux d'hébergement pour des périodes de courte durée</p>
<b>88.1</b>	<b>Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées</b>				

		88.10	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	<p>Cette classe comprend: - les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et autres services similaires destinés aux personnes âgées et handicapées à leur domicile ou dans d'autres lieux. Ces services peuvent être fournis par des services publics ou par des organismes privés, des organisations d'entraide nationales ou locales ou des spécialistes proposant des services de consultation: • visites aux personnes âgées et handicapées • activités des centres de jour pour personnes âgées ou pour adultes handicapés • réadaptation professionnelle et réinsertion des handicapés, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité. Cette classe ne comprend pas: - le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire - les activités analogues à celles décrites dans cette classe, mais comprenant un hébergement - les activités de garderies d'enfants handicapés.</p>
<b>88.9</b>	<b>Autre action sociale sans hébergement</b>			
		88.91	Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	<p>Cette classe comprend également: - les activités des garderies périscolaires, y compris les activités de garderies d'enfants handicapés.</p>

				88.99	Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	<p>Cette classe comprend: - les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et d'aide aux réfugiés et autres services similaires apportés aux individus et aux familles à leur domicile ou dans d'autres lieux. Ces services peuvent être fournis par des services publics ou par des organismes privés, des organisations d'aide aux victimes de catastrophes, des organisations d'entraide nationales ou locales ou des spécialistes proposant des services de consultation: • protection sociale et conseil d'orientation pour enfants et adolescents • activités d'adoption et de protection des enfants et d'autres personnes contre les mauvais traitements • conseils d'économie domestique, consultations conjugales et familiales, services de conseil en matière de crédit à la consommation et d'endettement • activités au niveau des collectivités et des quartiers • aide aux victimes de catastrophes, aux réfugiés, aux immigrés, etc., y compris l'hébergement transitoire offert à ces personnes • réadaptation professionnelle et réinsertion des chômeurs, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité • détermination des droits à l'aide sociale, aux allocations de logement ou à des bons d'alimentation • centres de jour pour les sans-abri et les autres groupes sociaux démunis • activités de bienfaisance telles que la collecte de fonds ou d'autres activités apparentées relevant des œuvres sociales. Cette classe ne comprend pas: - le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire - les activités analogues à celles décrites dans cette classe, mais comprenant un hébergement</p>
		<b>90.0</b>	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>			
				90.01	Arts du spectacle vivant	<p>Cette classe comprend: - la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues: • activités de groupes, de cirques ou de compagnies, d'orchestres ou d'autres formations • activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs ou conférenciers. Cette classe ne comprend pas: - les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires - les activités de casting</p>

		90.02	Activités de soutien au spectacle vivant	Cette classe comprend: - les activités de soutien au spectacle vivant pour la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues: • activités des metteurs en scène, producteurs, concepteurs et réalisateurs de décors, préposés au changement de décors, ingénieurs lumière, etc. Cette classe comprend également: - les activités de producteurs ou d'organisateur de spectacles vivants, disposant ou non de leurs propres installations. Cette classe ne comprend pas: - les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires- les activités de casting.
		90.03	Création artistique	Cette classe comprend: - les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc. - les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, les ouvrages techniques, etc. - les activités des journalistes indépendants - la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc. Cette classe ne comprend pas: - la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes - la restauration d'orgues et autres instruments de musique historiques - la production de films - la restauration de meubles (à l'exclusion de la restauration dans le cadre de musées)
		90.04	Gestion de salles de spectacles	Cette classe comprend: - l'exploitation de salles de concert et de théâtre et d'autres salles de spectacles. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation de cinémas- les activités des agences de vente de billets - la gestion des musées de toute nature.
<b>91.0</b>	<b>Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles</b>			

90 Activités

		91.01	Gestion des bibliothèques et des archives	Cette classe comprend: - les activités de documentation et d'information des bibliothèques de tous types, salles de lecture, auditoriums, médiathèques et archives publiques qui fournissent des services au public en général ou à une catégorie particulière d'utilisateurs, par exemple les étudiants, les scientifiques, le personnel d'une entreprise, les membres d'une association, ainsi que la gestion des archives des administrations: • gestion de collections d'ouvrages spécialisés ou non • catalogage des collections • prêt et stockage de livres, de cartes, de périodiques, de films, de disques, de cassettes, d'œuvres d'art, etc. • activités de recherche visant à répondre aux demandes d'information, etc. - bibliothèques et services d'archives photographiques et cinématographiques
		91.02	Gestion des musées	Cette classe comprend: - la gestion des musées de toute nature: • musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramiques, d'argenterie • musées d'histoire naturelle, musées des sciences et techniques, musées d'histoire, y compris les musées militaires • autres musées spécialisés • musées en plein air. Cette classe ne comprend pas: - les activités des galeries d'art commerciales- la restauration d'œuvres d'art et d'objets de collection des musées - les activités des bibliothèques et archives
		91.03	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Cette classe comprend: - la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques. Cette classe ne comprend pas: - la rénovation et la restauration des sites et monuments historiques
		91.04	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	Cette classe comprend: - la gestion des jardins botaniques et zoologiques, y compris les zoos pour enfants - la gestion des réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune, etc. Cette classe ne comprend pas: - les activités d'aménagement paysager et de jardinage - l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive.
92.0	<b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>			

<b>creatives, artistiques et de spectacle 91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles 92 Organisation de jeux de hasard et d'argent 93 Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>	<b>ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVE</b>		92.00	Organisation de jeux de hasard et d'argent	Cette classe comprend l'organisation de jeux de hasard et d'argent tels que: - la vente de billets de loterie - l'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie - l'exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels - la prise de paris et autres opérations de pari - les paris mutuels hors hippodrome - l'exploitation de casinos, y compris de "casinos flottants"
		<b>93.1</b>	<b>Activités liées au sport</b>		
			93.11	Gestion d'installations sportives	Cette classe comprend: - l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs: • stade de football, hockey, cricket, rugby • pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux • piscines et stades • stades d'athlétisme • terrains et stades pour les sports d'hiver • stades de hockey sur glace • salles de boxe • terrains de golf • bowlings - l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations Cette classe comprend également la gestion et la mise à disposition de personnel pour exploiter ces installations. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation de remontées mécaniques- la location d'articles de loisirs et de sport- les activités des centres de culture physique - les activités des parcs et des plages
			93.12	Activités de clubs de sports	Cette classe comprend les activités de clubs de sports – professionnels, semi-professionnels ou amateurs – qui donnent à leurs membres la possibilité de pratiquer des activités sportives. Cette classe comprend: - l'exploitation des clubs de sports: • clubs de football • clubs de bowling • clubs de natation • clubs de golf • clubs de boxe • clubs de sports d'hiver • clubs d'échecs • clubs d'athlétisme • clubs de tir, etc. Cette classe ne comprend pas: - les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs - l'exploitation d'installations sportives- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations.

		93.13	Activités des centres de culture physique	Cette classe comprend: - les clubs et centres de culture physique et de musculation. Cette classe ne comprend pas: - les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs.
		93.19	Autres activités liées au sport	Cette classe comprend: - les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations - les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc. - les activités des ligues sportives et organismes de réglementation - les activités liées à la promotion de manifestations sportives - les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course - l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive - les activités des guides de montagne - les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives. Cette classe ne comprend pas: - la location d'équipement de sport - les activités des établissements d'enseignement de disciplines sportives et d'activités ludiques - les activités des instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels - l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des clubs de sports disposant ou non de leurs propres installations- les activités des parcs et des plages.
<b>93.2</b>	<b>Activités récréatives et de loisirs</b>			
		93.21	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	Cette classe comprend les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes. Il comprend l'exploitation de diverses attractions, telles que les manèges mécaniques, ballades aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques et aires de pique-nique.

				93.29	Autres activités récréatives et de loisirs	<p>Cette classe comprend les activités récréatives et de loisirs (à l'exclusion des parcs d'attractions et parcs à thèmes) non classées ailleurs: - l'exploitation de machines à sous automatiques - les activités des parcs de loisirs (sans hébergement) - l'exploitation d'installations de transport de plaisance (marinas) - l'exploitation des domaines skiabiles - la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives - les foires et salons de nature récréative - les activités des plages, y compris la location de matériels tels que les cabines de bain, vestiaires, sièges, etc. - l'exploitation de pistes de danse. Cette classe comprend également les activités de producteurs ou d'organisateur d'événements autres que des spectacles ou manifestations sportives, disposant ou non de leurs propres installations. Cette classe ne comprend pas: - l'exploitation de téléphériques, de funiculaires, d'engins de remontée mécanique - les croisières de pêche - la mise à disposition d'espaces et d'installations pour des séjours de courte durée dans des parcs de loisirs et des forêts, ainsi que dans des terrains de camping- les parcs pour caravanes, les camps de loisirs, les camps de chasse et de pêche et les terrains de camping - les discothèques et les pistes de danse ou le service de boissons est prédominant - les troupes de théâtre et de cirque.</p>
					<b>Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication</b>	

*Réparation  
d'ordinateurs et  
de biens  
personnels et*

		95.11	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	Cette classe comprend la réparation des équipements électroniques, tels que les ordinateurs et les matériels informatiques, ainsi que les équipements périphériques. Cette classe comprend la réparation et l'entretien des: - ordinateurs de bureau - ordinateurs portables - lecteurs de disques magnétiques, lecteurs flash et autres systèmes de stockage - lecteurs de disques optiques (CD-RW, CD-ROM, DVD-ROM, DVD-RW) - imprimantes - moniteurs - claviers - souris, manettes et boules roulantes et leurs accessoires - modems informatiques internes et externes - terminaux informatiques spécialisés - serveurs informatiques - scanners, y compris lecteurs de codes-barres - lecteurs de cartes à puce - casques de réalité virtuelle - vidéoprojecteurs. Cette classe comprend également la réparation et l'entretien des: - terminaux informatiques, comme les guichets automatiques de banque (GAB), les terminaux point de vente, sans mécanisme - ordinateurs de poche (assistants personnels). Cette classe ne comprend pas: - la réparation et l'entretien de modems, équipement porteur
		95.12	Réparation d'équipements de communication	Cette classe comprend la réparation et l'entretien d'équipements de communication, tels que: - les téléphones sans fil - les téléphones portables - les modems, équipement porteur - les télécopieurs - les équipements de transmission des communications (routeurs, ponts, modems) - les appareils radio émetteur-récepteur - les caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial .
	<b>Réparation de biens personnels et domestiques</b>			
		95.21	Réparation de produits électroniques grand public	Cette classe comprend la réparation et l'entretien des produits électroniques grand public: - la réparation de produits électroniques grand public: • télévisions, récepteurs radio • magnétoscopes • lecteurs de CD • caméscopes destinés à un usage domestique

	<i>domestiques</i>			95.22	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	Cette classe comprend la réparation et l'entretien d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin: - la réparation et l'entretien des appareils ménagers • réfrigérateurs, poêles, lave-linge, sèche-linge, matériel de conditionnement d'air, etc. - la réparation et l'entretien d'équipements pour la maison et le jardin • tondeuses à gazon, coupe-bordures, souffleurs à neige et à feuilles, ébrancheurs, etc. Cette classe ne comprend pas: - la réparation d'outillage portatif à moteur incorporé - la réparation de systèmes de conditionnement d'air central
				95.23	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	Cette classe comprend la réparation et l'entretien des chaussures et articles en cuir: - la réparation de chaussures, de bagages et d'articles similaires - la pose de talons
				95.24	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	Cette classe comprend: - le rembourrage, la remise à neuf, la réparation et la restauration de meubles et d'équipements du foyer, y compris de meubles de bureau
				95.25	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Cette classe comprend: - la réparation de montres, horloges et de leurs éléments, tels que boîtiers de montres et cages et cabinets d'horlogerie en tous types de matériaux, mouvements, chronomètres, etc. - la réparation de bijoux. Cette classe ne comprend pas: - la réparation des horloges-pointeuses, des tampons horaires et tampons dateurs, des fermetures commandées par une minuterie et des dispositifs d'enregistrement horaire similaires.
				95.29	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	Cette classe comprend la réparation d'articles personnels et domestiques: - la réparation de cycles - la réparation et la transformation d'articles d'habillement - la réparation d'articles de sport (à l'exclusion des fusils pour le tir sportif) et de matériel de camping - la réparation de livres - la réparation d'instruments de musique (à l'exclusion des orgues et instruments de musique historiques) - la réparation de jouets et articles similaires - la réparation d'autres articles personnels et domestiques - l'accordage de pianos. Cette classe ne comprend pas: - la gravure industrielle de métaux - la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs - la réparation d'outillage portatif à moteur incorporé
			<b>Autres services personnels</b>			

*Autres services  
personnels*

		96.01	Blanchisserie teinturerie	Cette classe comprend: - le blanchissage, le nettoyage à sec, le repassage, etc., de tous les articles d'habillement (y compris les fourrures) et de matières textiles, effectués mécaniquement, manuellement ou dans les laveriers automatiques pour le compte de particuliers ou d'entreprises - le ramassage et la livraison du linge - le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, dans les locaux des clients ou non - la fourniture, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires - les services de fourniture de couches-culottes. Cette classe ne comprend pas: - la location de vêtements autres que les vêtements de travail, même si le nettoyage de ces articles est compris - la réparation et la transformation d'articles d'habillement.
		96.02	Coiffure et soins de beauté	Cette classe comprend: - le lavage, la coupe, la mise en plis, la teinture, la coloration, l'ondulation, le défrisage de cheveux et les services analogues pour hommes et femmes - le rasage et la taille de la barbe - les massages faciaux, les soins de manucure et de pédicure, le maquillage, etc. Cette classe ne comprend pas: - la fabrication de perruques
		96.03	Services funéraires	Cette classe comprend: - l'inhumation et l'incinération des corps (êtres humains ou animaux) et les activités connexes: • préparation des corps pour la sépulture ou l'incinération, embaumement et services fournis par les entreprises de pompes funèbres • services d'inhumation et d'incinération • location de locaux aménagés dans les funérariums - la location ou la vente de concessions - l'entretien de tombes et de mausolées. Cette classe ne comprend pas: - l'aménagement des cimetières - les services religieux liés aux funérailles
		96.04	Activités thermales et de thalassothérapie	Cette classe ne comprend pas: - les activités des hopitaux thermaux - l'activités de hammam
		96.05	Bains et autres soins corporels	Cette classe comprend: - les activités liées au bien être et au confort physique telles que celles fournies par les bains, douches, hammams, saunas, solariums, instituts de massage et de relaxation, etc. Cette classe ne comprend pas: - les massages et traitements médicaux - les activités exercés par des auxillaires médicaux - les activités des clubs et centres de culture physique et de musculation - les soins de beauté.

				96.09	Autres services personnels n.c.a.	<p>Cette classe comprend: - les activités des astrologues et des spirites - les activités liées à la vie sociale, par exemple les activités des hôteses, des agences de rencontres et des agences matrimoniales - les services pour animaux de compagnie: hébergement, soins et dressage - les services de recherche généalogique - les activités des studios de tatouage et de perçage corporel - les services des cireurs, des porteurs, des préposés au parcage des véhicules, etc. - l'exploitation de machines de services personnels fonctionnant avec des pièces de monnaie (photomats, pèsepersonnes, appareils de mesure de la tension artérielle, consignes à pièces, etc.). Cette classe ne comprend pas: - les activités vétérinaires - les machines à sous automatiques - les machines à laver fonctionnant au moyen de pièces de monnaie</p>
--	--	--	--	-------	-----------------------------------	--